

Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles

Académie de Lille

Session 2024

RAPPORT DE JURY

Sommaire

1. Introduction	2
2. Première épreuve d'admissibilité : Français.....	4
3. Deuxième épreuve d'admissibilité : Mathématiques	7
4. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Sciences et technologie.....	12
5. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Histoire et EMC.....	15
6. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Arts.....	18
7. Première épreuve d'admission : Leçon de français.....	21
8. Première épreuve d'admission : Leçon de mathématiques.....	25
9. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – EPS.....	29
10. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – Motivation et aptitude.....	32
11. Troisième épreuve d'admission facultative : Langues vivantes.....	35
12. Rédacteurs et remerciements	38

Le terme « candidat » est utilisé dans ce rapport de jury pour une facilité de lecture. Il est cependant précisé ici que près de 90% des candidats admis sont bien, cette année encore, des candidates.

1. Introduction

Le concours 2024 de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) constituait la troisième session selon ces modalités, fixées par l'arrêté du 25 janvier 2021¹, dont les candidats doivent absolument prendre connaissance.

Le jury s'étonne, cette année encore, de la méconnaissance flagrante qu'ont quelques postulants des règles du concours, par exemple en ce qui concerne les conditions de recevabilité de leur inscription ou les attendus des différentes épreuves.

Les futurs candidats trouveront de nombreuses réponses à leurs interrogations sur le site : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Sujets des épreuves d'admissibilité 2024 (sujets nationaux, groupement n°1) :

[Français](#)

[Mathématiques](#)

[Application](#)

L'ensemble des sujets des épreuves d'admission 2024 (sujets académiques) [sont mis à disposition ici](#).

Sessions	Inscrits	Présents	Taux de présents
2024	4629	2352	50,8%
2023	4704	2196	46,7%
2022	3775	1729	45,8%

Pour la session 2024, 1133 candidats ont été déclarés admissibles.

- Concours externe public : 891 admissibles pour 515 postes, 515 admis (+ 36 en liste complémentaire)
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 10,58
- Deuxième concours interne public : 34 admissibles pour 15 postes, 15 admis (+ 4 en liste complémentaire)
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 11,67
- Troisième concours public : 68 admissibles pour 30 postes, 30 admis (+ 11 en liste complémentaire)
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 12,58
- Concours externe privé : 131 admissibles pour 70 postes, 70 admis (+ 10 en liste complémentaire).
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 11,39
- Deuxième concours interne privé : 9 admissibles pour 4 postes, 4 admis (+ 1 en liste complémentaire)
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 11,78

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

NOTES DES PRESENTS / 1133 ADMISSIBLES	Moyenne
Epreuve écrite de français	10,41
Epreuve écrite de mathématiques	10,86
Epreuve écrite d'application	10,48
Epreuve orale de leçon	10,69
Epreuve orale d'entretien	11,02
Epreuve facultative de langues (539 candidats présents)	12,56

Sur les 1133 admissibles, 119 ont été éliminés pour au moins une des raisons suivantes :

- Ne remplissaient pas au moins une condition pour participer au concours.
- Ne se sont pas présentés à un oral obligatoire (une absence à l'oral facultatif de langues vivantes n'est pas éliminatoire).
- Ont obtenu la note 0/20 à l'oral de leçon, ou 0/10 à l'oral d'entretien « EPS », ou 0/10 à l'oral d'entretien « motivation et aptitude ».

L'attribution de la note éliminatoire au moment des oraux signifie que le candidat n'a pas été jugé apte, à ce stade, à se voir confier la responsabilité d'élèves. Au regard des échanges avec le candidat, le jury a pu s'interroger sur le respect des valeurs de la République ; sur une attention insuffisante à la sécurité des élèves à tout instant et en toute circonstance ; sur des connaissances didactiques et pédagogiques très en deçà du minimum attendu chez un futur stagiaire ; sur une incapacité à travailler en équipe... Dans quelques rares cas, une attitude désinvolte face au jury, une posture agressive en inadéquation avec le métier de professeur, un registre de langue particulièrement inadapté, une maîtrise insuffisante de la langue française ont également provoqué cette note éliminatoire.

S'agissant d'un concours et non d'un examen, la note « zéro » à une épreuve orale ne doit pas être comprise comme une absence totale de connaissances (la barre de l'admissibilité n'aurait pas été franchie par le candidat), mais comme un signal fort de remise en cause des connaissances, compétences ou attitudes.

De même, les notes faibles ou élevées délivrées par le jury indiquent que ce dernier a estimé au regard de la prestation lors de l'épreuve orale :

- Pour les notes inférieures ou égales à 5, que le candidat ne semblait pas suffisamment prêt pour que les apprentissages d'élèves lui soient confiés en responsabilité dès la rentrée suivante.
- Pour les notes supérieures à 15, voire proches ou égales à 20, que le candidat méritait immédiatement la confiance de l'institution pour débiter dans ce métier.

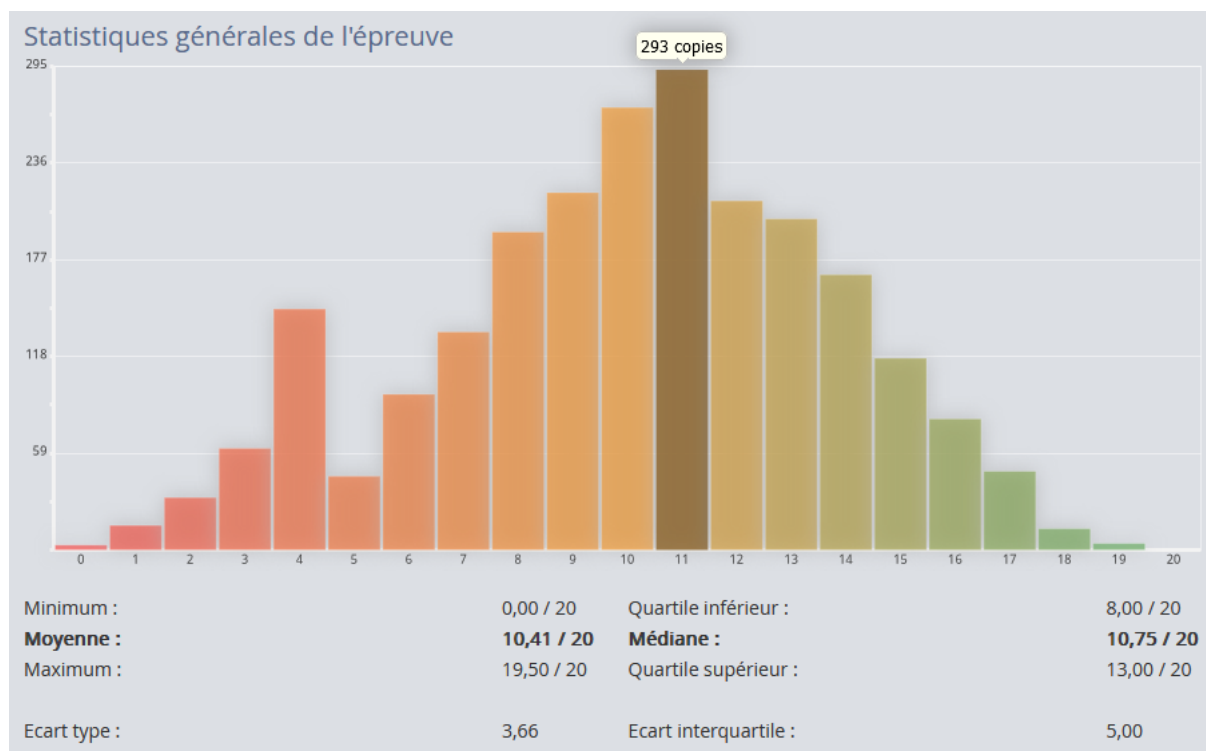
Autrement exprimé, une note très élevée ne signifie aucunement que le candidat « sait déjà tout », mais que son potentiel a été repéré lors du concours. Une note faible ou très faible indique que le jury a, au travers des échanges avec la commission, constaté un trop grand écart avec les attendus.

[Retour au sommaire](#)

2. Première épreuve d'admissibilité : Français

Durée 3 heures – Coefficient : 1

L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.



L'épreuve prend appui sur un texte d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :

- Une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

Le texte proposé aux candidats était extrait d'un roman de Lola LAFON intitulé « Quand tu écouteras cette chanson », publié en 2022. La partie « étude de la langue » était notée sur 6 points, la partie « lexique et compréhension lexicale » sur 3 points (un point de moins que l'an dernier) et la dernière partie « réflexion et développement » était notée sur 11 points (un point de plus que l'an dernier). L'évaluation de la qualité de la langue était de la responsabilité de chaque commission académique. Dans l'académie de Lille, un malus de 4 points pouvait être attribué en fonction du nombre et de la nature des erreurs relevées.

Le texte a été bien compris dans son ensemble. De l'avis général, les candidats semblaient mieux préparés mais le niveau des copies était hétérogène : de très bons candidats qui maîtrisent à la fois la langue et la réflexion, disposent d'une culture générale qui leur permet d'argumenter et d'illustrer leurs propos, mais aussi des candidats qui peinent dans les première et deuxième parties par manque de connaissances sur la langue et qui ne parviennent pas à produire une réponse construite et étayée

dans la dernière partie, restant sur des considérations superficielles, se trompant dans les citations de titres ou d'auteurs. Au-delà de cette hétérogénéité, une grande majorité des binômes de correction constate une amélioration du niveau de connaissances déclaratives en grammaire qui ne se traduit malheureusement pas par une maîtrise de la langue améliorée en contexte de rédaction (partie 3).

Des difficultés à respecter les consignes (et les différents éléments de réponses demandés dans chacune des questions) ont été constatées. Certains candidats comblent leurs difficultés en insérant des connaissances qui ne correspondent pas aux questions posées, en espérant glaner quelques points. Quelques copies en langage oralisé ont été déplorées.

La dernière partie a parfois pâti d'un manque de temps.

Partie 1 de l'épreuve : étude de la langue sur 6 points

Cette partie de l'épreuve a fait l'objet d'une préparation spécifique de l'avis d'une grande majorité des correcteurs.

Il s'agissait :

- Dans l'exercice 1, d'expliquer l'emploi du présent et d'identifier le mode et le temps de « on serait » en justifiant l'emploi du conditionnel
- Dans l'exercice 2, d'identifier les sujets des verbes soulignés et de préciser leur nature
- Dans l'exercice 3, d'analyser deux emplois de la virgule
- Dans l'exercice 4, d'indiquer la fonction grammaticale des groupes soulignés (sujet, COD, complément circonstanciel) en proposant une manipulation
- Dans l'exercice 5, de réécrire une phrase en transformant l'une des propositions en proposition coordonnée et dans un deuxième temps, en proposition subordonnée (la fonction était demandée)
- Dans l'exercice 6, d'expliquer l'emploi de « ce pendant » en deux mots

Les candidats semblent mieux préparés à répondre à ces questions devenues habituelles dans l'épreuve, même si certains témoignent encore de connaissances très lacunaires. Les correcteurs déplorent notamment des confusions entre mode et temps, une difficulté à identifier l'indicatif comme mode dans le cadre de l'emploi du conditionnel présent, et, majoritairement une méconnaissance des manipulations attendues pour identifier les fonctions (en référence au guide national) ; les candidats citent des questionnements du type « qui est-ce qui ? ou quoi ? ». L'identification de la nature des pronoms a également généré des difficultés

Partie 2 de l'épreuve : lexique et compréhension lexicale sur 3 points

Le premier exercice portait sur l'explication, en contexte, du mot « apatride » et du mot « baladent ». Le sens du premier est majoritairement ignoré et son sens figuré, utilisé dans le texte, encore plus.

Le deuxième exercice portant sur des mots de la même famille que « certitude » a été réussi, cependant certains candidats méconnaissent encore la notion même de famille de mots.

Le troisième exercice a mis beaucoup de candidats en difficulté, la notion de « procédés lexicaux » a été questionnée. De nombreuses confusions avec des effets de style ont été relevés. Majoritairement, les candidats identifient des champs lexicaux mais ils ont du mal à justifier les choix de l'auteur avec précision.

Partie 3 de l'épreuve : réflexion et développement sur 11 points

Il s'agissait de mettre en lumière les différents pouvoirs de l'écriture en s'appuyant sur le texte et sur des lectures et réflexions personnelles. Une citation d'un extrait du texte était donnée en appui, dans laquelle il était mentionné « qu'on lise ou qu'on écrive », cependant la question ne portait que sur les pouvoirs de l'écriture.

La plupart des candidats proposent un développement structuré appuyé sur quelques références de lectures conventionnelles. Les correcteurs se sont posé la question de l'effet « préparation » parce qu'un grand nombre de candidats citent les mêmes titres et les mêmes auteurs, classiques, pour la plupart, sans en maîtriser ni le contenu ni l'appariement titre/auteur. Des références à l'écriture de la Bible ont été mentionnées à plusieurs reprises. Le peu de distance pris par certains candidats sur la véracité des propos tenus dans cet écrit questionne. La paraphrase du texte ou l'appui sur certains arguments donnés par l'auteur, conduisent souvent à des exposés peu argumentés, avec peu de développements personnels ; le cheminement d'une pensée construite est absent d'un grand nombre de copies. Les correcteurs signalent des confusions très fréquentes entre pouvoir de l'écriture et pouvoir de la lecture, les candidats ne différenciant pas les effets produits sur le lecteur par un texte écrit, des pouvoirs conférés à la personne qui écrit.

Beaucoup de difficultés dans la maîtrise de la langue ont encore été relevées (parfois en opposition avec des connaissances déclaratives manifestées dans la partie 1, suite à un entraînement spécifique).

Perspectives pour la formation (préparation au concours)

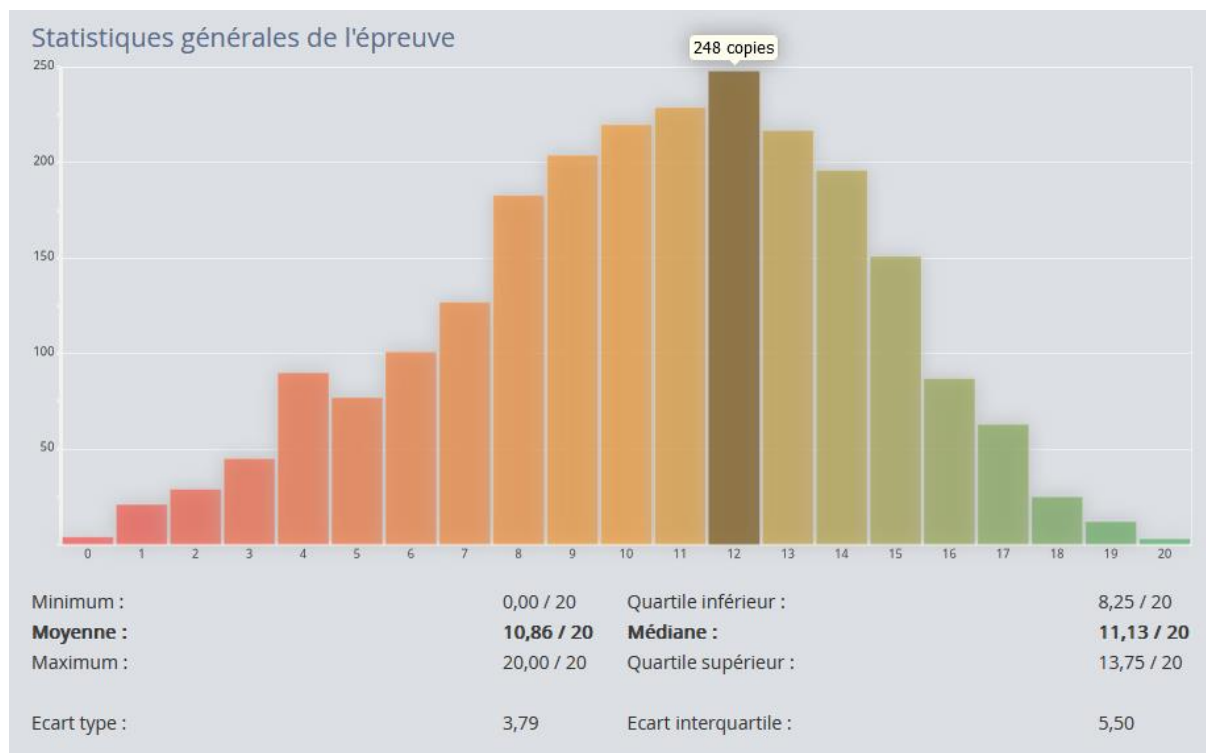
- Les candidats doivent prendre conscience de l'importance de la maîtrise de la langue dans la notation : une maîtrise trop approximative n'est pas acceptable. Nous encourageons les candidats à maîtriser les savoirs attendus en fin de collège et à revoir la terminologie grammaticale. Trop de candidats ne maîtrisent pas eux-mêmes les contenus de programmes de l'école élémentaire.
- Des capacités d'expression sont attendues dans la partie 3, un guidage du lecteur, un raisonnement apparent et correctement construit sont attendus. La lecture attentive de la question permet d'envisager le plan qui peut être suivi. Cette partie est l'occasion de faire preuve d'une culture générale (littéraire ou autre) qui fera la différence. Nous encourageons les candidats à lire ou relire des textes fondateurs et à élargir leur culture par l'appropriation de savoirs en adéquation avec les responsabilités que l'exercice du métier d'enseignant impose. Il ne s'agira pas seulement de savoir citer un auteur ou un titre mais de bien mettre en évidence le lien entre le texte cité et l'argument développé.
- Prendre le temps de relire les questions et de bien se représenter ce qui est demandé. Attention aux questions dont les attendus portent sur plusieurs éléments de réponse.
- Les parties 1 et 2 nécessitent un entraînement ; les sujets de questionnement sont récurrents d'année en année et devraient permettre une anticipation lors de la préparation au concours. A minima, les attendus du CM2 en matière de grammaire, devraient être connus et automatisés. Il est ensuite attendu que cela soit réinvesti dans la partie 3.
- La gestion du temps doit être anticipée. La dernière partie, qui repose sur une question de réflexion, demande une construction de la pensée et la structuration d'un plan. Une maîtrise plus automatisée des savoirs grammaticaux et lexicaux fera gagner du temps pour le traitement de cet exercice en fin de copie.
- Une attention à la personne qui va lire l'écrit produit (présentation claire, écriture lisible, lignes aérées...) traduit une volonté de communiquer positivement avec le lecteur.

[Retour au sommaire](#)

3. Deuxième épreuve d'admissibilité : Mathématiques

Durée 3 heures – Coefficient : 1

L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.



L'épreuve prend appui sur cinq exercices indépendants.

Le premier exercice porte sur la construction d'un pluviomètre et sur le relevé des quantités de précipitations pendant les dix mois de l'année scolaire. Il fait appel aux calculs de valeurs exactes ou approchées de longueurs et de volumes dans la première partie et aux outils statistiques de calcul (notamment de moyennes de mesures, médianes : indicateurs de position et étendues, indicateurs de dispersion) dans la seconde partie. La lecture globale de courbes et l'interprétation des données sous forme de tableau sont sollicitées.

En ce qui concerne la **partie A**, la **question 1**, dans l'ensemble, a été bien réussie par les candidats, la formule du périmètre d'un cercle étant connue pour la plupart, même si certains ont rencontré des difficultés en confondant diamètre et rayon. Mais, cette question a aussi permis de révéler les difficultés de nombre de candidats à se représenter les objets dans l'espace à trois dimensions. On retrouve aussi de nombreuses erreurs lorsqu'il s'agit de donner une valeur approchée par excès au millimètre près.

La **question 2** a été bien réussie par une grande partie des candidats. Les rares difficultés rencontrées pour répondre à la question sont dues à une méconnaissance des formules de calcul pour un volume ou à la méconnaissance du nombre π .

De même, des réponses ont été données sans unité, ou avec de fausses unités (des volumes exprimés en cm au lieu de cm^3 , par exemple).

Enfin, dans la **question 3**, les graphiques présentés avec l'axe des abscisses représentant la hauteur d'eau, ont mis en difficulté certains candidats pour le choix du graphique.

La **partie B** proposait différents calculs statistiques : le calcul de la moyenne n'a pas posé de problème chez les candidats. Cependant, trouver l'étendue d'une série statistique a décontenancé une partie des candidats. De plus, l'interprétation des résultats montre une compréhension partielle de l'utilité de cette étendue. Pour les candidats ayant maîtrisé les deux premières questions, la **troisième question** n'a pas posé de problème. En revanche elle n'a souvent pas été traitée par de nombreux candidats. Les réponses fausses présentent une confusion entre moyenne et médiane.

Le Second exercice propose un questionnaire posé sous la forme d'un VRAI/FAUX avec une justification attendue. Les membres du jury observent qu'expliquer simplement et clairement pourquoi un nombre est rationnel, mener des calculs littéraux pour caractériser un nombre impair, ou vérifier que les conditions d'utilisation d'un théorème sont réunies, ou encore percevoir qu'un exemple ne vaut pas démonstration, posent de vraies difficultés chez un nombre certain de candidats.

Affirmation 1 : Une méconnaissance des ensembles des nombres est présente chez de nombreux candidats qui n'incluent pas les nombres décimaux dans les nombres rationnels. Ils confondent nombre décimal, nombre rationnel et nombre réel. Rares sont les candidats qui connaissent la définition d'un nombre rationnel et des erreurs sont commises donnant de fausses affirmations : 0,28 est un nombre entier à valeur décimale.

Les bonnes réponses ont mis en avant une écriture fractionnaire pour justifier, les autres évoquent les ensembles de nombres.

Affirmation 2 : Pour de nombreux candidats, diviser deux nombres signifie trouver un quotient plus petit que le dividende : diviser le nombre a par le nombre b donne toujours un quotient entier inférieur strictement au nombre a . En ce qui concerne les réussites, les justifications ont été faites par des contre-exemples avec un diviseur inférieur ou égal à 1.

Affirmation 3 : Beaucoup de candidats proposent un exemple pour affirmer que la proposition est vraie. Il y a une vraie méconnaissance du raisonnement mathématique attendu chez les futurs enseignants. Ce raisonnement s'appuie sur les définitions des objets mis en jeu par les données, sur des propositions établies, en particulier, les théorèmes sollicités par le contenu de la proposition à démontrer et sur des règles de déduction. Peu de bonnes réponses sont justifiées par le calcul $(2k+1)(2n+1)$. Des essais de justifications mathématiques ont été faites à partir des formules suivantes : $(n+1)(n+3)$; $(n+1)(n+1)$; $(2n+1)(2n+3)$; $(2k+1) \times 2$. De nombreuses réponses ont été données sous forme d'une liste d'exemples sans démonstration mathématique. Certains candidats ont même confondu somme et produit.

Affirmation 4 : Celle-ci a soit été bien traitée ou soit pas du tout. En général, les candidats ont testé l'abscisse et l'ordonnée des points présents sur la courbe représentative de la fonction f pour infirmer la proposition. La plupart des justifications repose sur le calcul de coordonnées à partir de l'équation donnée et de la comparaison avec la lecture du graphique. Très peu de candidats ont pensé à trouver l'équation de la droite représentative de la fonction f .

Affirmation 5 : C'est cette question qui a été la plus problématique pour de nombreux candidats. L'utilisation de la propriété de Thalès a été trouvée par la plupart des futurs professeurs des écoles mais les conditions d'utilisation de cette propriété sont restées méconnues. Le parallélisme devait être justifié par la réciproque de Thalès. Or, la plupart du temps, le fait que les droites doivent être parallèles n'a pas été énoncé par les candidats et n'a donc pas été démontré. De nombreuses justifications ne sont pas rigoureusement correctes d'un point de vue mathématique (formulation, démonstration des droites parallèles ou des triangles semblables). Certaines notations mathématiques sont ignorées : les (...) quand on désigne une droite ; ou utilisées de façon abusive : le symbole =.

Le troisième exercice s'appuie sur l'élaboration d'un patron de cube avec des nombres sur les faces opposées donnant une somme égale à 7 et la compréhension et l'utilisation de notions élémentaires de probabilités (probabilité d'un événement comprise entre 0 et 1) et le calcul de probabilités simples pour résoudre un problème.

Cet exercice a été traité de façon extrêmement variable. Une partie importante de candidats le réussissant quasi-intégralement, l'autre partie y témoignant une totale méconnaissance de la notion de probabilité.

La partie A a été généralement bien réussie par l'ensemble des candidats. Très peu n'ont pas pris en compte le fait que « la somme des nombres indiqués sur deux faces opposées est égale à 7 ». Une attention est toutefois à porter à la qualité des tracés et au respect des angles droits.

La première question de la partie B a été traitée par la plupart des candidats par la création d'un tableau à double entrée. Ce tableau donne les issues possibles mais pas les « résultats possibles de cette expérience aléatoire » : il était donc nécessaire de donner tous les résultats possibles. Pour les réponses erronées, il s'agit pour la plupart d'une mauvaise compréhension de « tous les résultats possibles », « résultat » ayant été interprété comme combinaison et non comme somme.

La deuxième question de la partie B n'a pas posé de difficulté aux candidats ayant construit le tableau à double entrée : la détermination de la probabilité de l'événement n'a pas posé de problème majeur. Mais très peu ont donné la réponse sous la forme d'une fraction irréductible. Les correcteurs ont observé quelques candidats donnant une réponse sous la forme d'un nombre décimal et commettant alors des erreurs.

La question 3a n'a pas posé de difficulté aux candidats.

Dans la question 3b, les fractions ont été rarement simplifiées.

Dans la partie C, les candidats ayant utilisé un tableau à double entrée pour répondre à la partie B ont pensé à effectuer la même démarche pour répondre à cette partie. Ils ont réussi sans difficulté à trouver un événement qui donnait la probabilité demandée.

Le quatrième exercice demande de calculer des vitesses moyennes et des distances, parfois exprimées avec un pourcentage, de maîtriser l'utilisation d'un tableur pour effectuer des calculs à partir de formules programmées simples et d'utiliser des notions de géométrie plane pour développer des raisonnements à partir des propriétés du cercle et du rectangle et développer des calculs impliquant des grandeurs mesurables.

En ce qui concerne **la partie A, la question 1a** n'a pas toujours été très bien justifiée, certains candidats ne justifiant que les 4 tours complets et n'apportant pas de réponse concrète aux 25m supplémentaires. Dans la **question 1b**, la détermination de la vitesse n'a pas posé de problème majeur dans la plupart des cas, les données présentes dans l'énoncé étant dans des unités similaires.

La question 2 a mis en difficulté de nombreux candidats à cause de la conversion d'unités, avec des réponses basées sur des égalités erronées du type : $5\text{min} = 0,05\text{h}$; $140\text{m}/\text{min} = 0,14\text{ km/h}$.

Dans la question 3, des erreurs sur le choix de la valeur de référence ou sur l'arrondi « à l'unité » ont parfois posé des problèmes.

La partie B portant sur la maîtrise d'un tableur, a été traitée dans sa globalité ou pas du tout, ce qui souligne l'absence de connaissances à ce sujet de certains candidats. Les deux premières questions ont

posé de nombreuses difficultés chez les candidats. Soit la syntaxe spécifique est méconnue (* = /), soit la formule mathématique permettant de trouver la réponse n'est pas correcte.

Dans la **troisième question**, on attend une moyenne pondérée par les effectifs, notion méconnue par les candidats. Des erreurs classiques ont eu lieu : additionner les distances et diviser par le nombre de cases (10), ou faire des erreurs dans le calcul de la somme des distances. Une vigilance quant à l'écriture des égalités est à développer : plusieurs signes = mathématiquement non corrects sur la même ligne : $2 \times 550 + \dots = 17275 : 25 = 691$.

Pour la **partie C**, la **question 1a** a généralement été bien réussie par l'ensemble des candidats avec parfois des propositions judicieuses de produit en croix pour répondre à cette question.

En ce qui concerne la **question 1b**, soit la question n'est pas traitée du tout, soit un début de travail est effectué. Très peu de candidats ont réussi à aller au bout de cette question. Le calcul de la longueur de la piste a souvent été perfectible à cause de l'addition : Périmètre du rectangle + Périmètre du cercle.

La **deuxième question** a été très peu traitée par les candidats, la modélisation de la situation étant difficile pour eux. La traduction de l'énoncé en équation n'est apparue que très peu. Le taux de non-réponse est révélateur de cette difficulté de mettre en équation la piste et de résoudre cette équation. Certains ont résolu la question en utilisant la proportionnalité.

Le **cinquième exercice** s'appuie sur un matériel pédagogique (le géoplan, planche carrée avec des picots espacés régulièrement). Cet exercice a été peu traité par les candidats.

Partie A

La **question 1** a révélé d'importants problèmes de représentation : une description de la manière de procéder a permis aux candidats de réussir à expliquer tant bien que mal une procédure pour trouver le nombre de carrés à construire. Un simple schéma aurait été pertinent pour montrer le nombre de carrés à construire.

Dans la **question 2**, certains candidats n'ayant pas trouvé le moyen de modéliser la situation se sont permis de prendre la formule de la question 3 et de trouver la réponse. Nombreux sont ceux qui n'ont pas répondu.

La **question 3** a aussi été très peu réussie par l'ensemble des candidats avec une majorité d'absence de réponse. Modéliser un problème est une compétence essentielle : la formule $4n-8$ a été très rarement justifiée correctement.

Enfin, dans la **question 4**, la mise en inéquation a posé de nombreux problèmes. Beaucoup de candidats n'ont pas traité cette question car ils n'ont pas su traduire la situation à l'aide d'une inéquation à résoudre puis résoudre cette inéquation. Certains ont tenté de résoudre le problème en utilisant une mise en équation. La tentative de résolution de cette équation qui a suivi a soulevé des erreurs dans l'interprétation des calculs et résultats dégagés.

Partie B

Dans la **question 1** les candidats n'ont rencontré aucune difficulté : la figure a toujours été bien construite, même si la qualité des tracés n'est pas toujours observée.

La **question 2.a** a été, dans l'ensemble, plutôt bien réussie par les candidats qui ont traité le sujet jusqu'au bout. Plusieurs méthodes ont été utilisées. Des candidats ont effectué le travail en pavant la figure. Des candidats ont décomposé la figure vue comme la composition d'un rectangle et d'un

triangle. D'autres candidats ont considéré la figure comme un rectangle complet « auquel on enlève un triangle ». Le calcul de l'aire a été fait aussi par différence de deux aires (Aire grand triangle rectangle - Aire petit triangle rectangle) ou (Aire rectangle - Aire triangle rectangle). Les formules d'aires et de périmètres ne sont pas connues et appliquées et parfois les candidats ne savent pas passer du littéral au numérique.

Dans **la question 2.b**, le théorème de Pythagore, avec parfois une rédaction approximative, a été utilisé majoritairement pour le calcul de l'hypoténuse mais beaucoup de candidats ont du mal à gérer les étapes de calcul avec les racines. Ne souhaitant pas les utiliser, ils cherchent une valeur approchée de racine de deux ce qui ne permet pas de trouver la valeur exacte du périmètre malgré un bon raisonnement mais une valeur approchée.

Dans **la question 3**, l'utilisation du logiciel Scratch a posé de nombreux problèmes aux candidats. La question n'est soit pas traitée, soit incorrecte et donc avec très peu de bonnes réponses. Il y a eu des erreurs dans le calcul des angles (avec une inversion des deux) ou dans le calcul de la longueur (multiplication de l'hypoténuse par 70).

Recommandations :

- La qualité calligraphique, syntaxique et orthographique se doit d'être satisfaisante. Un futur enseignant du premier degré doit savoir construire et présenter clairement et rigoureusement une démarche mathématique.
- La maîtrise d'attendus, tels que les formules de calcul de mesures de distances et d'aires ou les connaissances numériques et géométriques, doit faire partie des objectifs de révision des candidats. Chez certains, la pauvreté et le manque de précision du vocabulaire, tout comme la mauvaise utilisation des symboles mathématiques, sont préjudiciables.
- Il est nécessaire de bien lire les questions et d'attacher une grande attention aux unités, valeurs approchées ou exactes. L'interprétation des résultats manque de rigueur dans l'énonciation de la réponse. Vérifier la vraisemblance des résultats permettrait aussi d'éviter de nombreuses erreurs.
- Le raisonnement lors de la résolution des exercices doit être explicite et compréhensible par le correcteur. Chacun doit s'entraîner à mettre en équation des problèmes et à les résoudre ainsi qu'à communiquer de façon lisible et soignée un raisonnement argumenté et structuré.
- La compétence « modéliser un problème » essentielle en mathématiques, tout comme un travail sur les différents types de démonstration, est à réaliser. Pour affirmer une généralité, une justification dans le cas général est indispensable, alors qu'un contre-exemple suffit à l'infirmer : en effet, peu de candidats réussissent à établir des preuves rigoureuses des affirmations (la vérification sur un ou plusieurs exemples apparaît comme suffisante).
- Lors de l'application de théorèmes et de leurs réciproques, il est nécessaire de vérifier les hypothèses de mise en œuvre de ces théorèmes et de bien les énoncer (Thalès et Pythagore). L'utilisation des théorèmes est faite sans vérification des conditions d'utilisation ou en supposant qu'elles sont réalisées.
- Il est nécessaire de s'entraîner à la maîtrise des outils numériques pour enseigner les mathématiques. Le thème algorithme et programmation doit être plus étudié et approfondi par les candidats.

[Retour au sommaire](#)

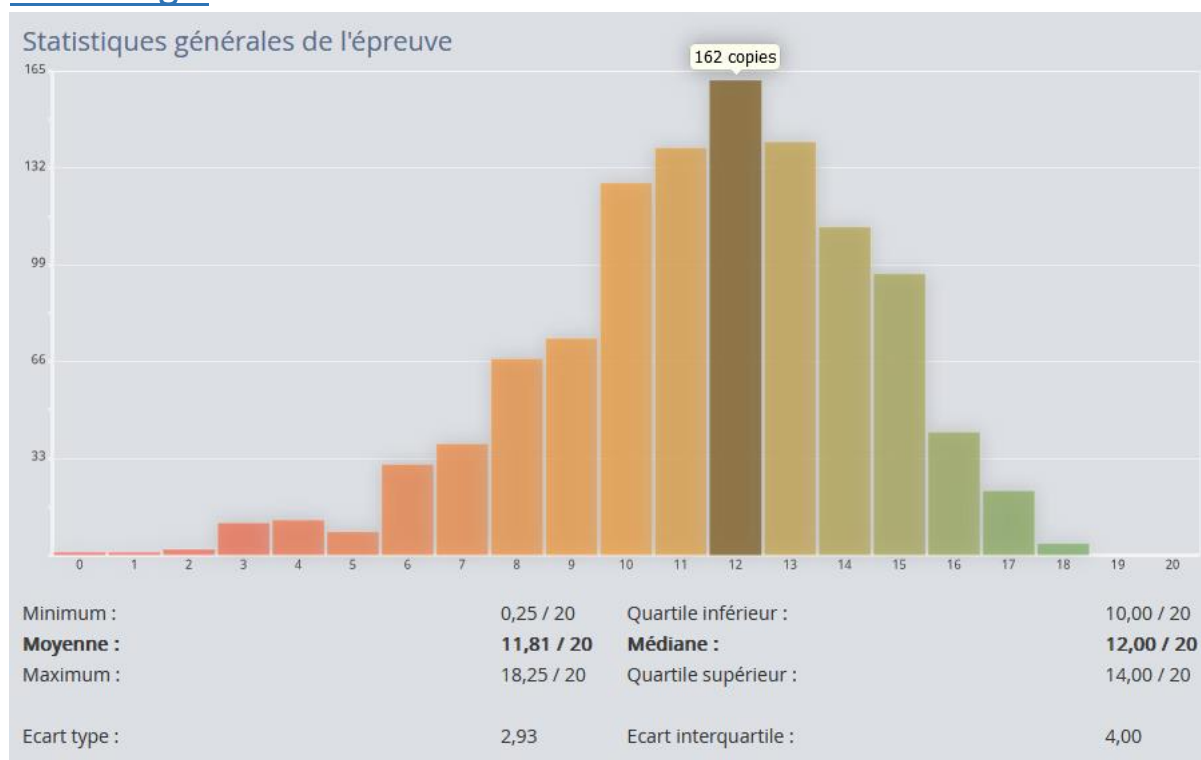
Pour la troisième épreuve dite « d'application », les candidats reçoivent les trois sujets en début d'épreuve. Ils choisissent l'une des trois composantes.

Durée 3 heures – Coefficient : 1

L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

	Choix de la composante en 2024
Sciences et technologie	46,8% des candidats
Histoire et EMC	38,5% des candidats
Arts	14,7% des candidats

4. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Sciences et technologie



L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente, et consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle comporte par ailleurs des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Le sujet proposé cette année est intitulé « L'escrime, un sport historique des Jeux Olympiques ». Il porte sur :

- La connaissance de la physiologie du sportif
- La transformation de la pratique de l'escrime en compétition par les innovations technologiques
- Les matériaux dans l'équipement du sportif

Maîtrise de la langue

Des points positifs :

- La maîtrise d'un lexique spécifique et précis a été appréciée par le jury. Cette qualité concerne toutefois un nombre limité de copies.

Des points négatifs :

- Un grand nombre de copies se caractérisent par une grande fragilité en maîtrise de la langue. Elles comportent de nombreuses erreurs d'orthographe lexicale (oubli ou présence injustifiée d'un redoublement des consonnes...) et grammaticale (accords genre/nombre, infinitif/participe passé...) La relecture de la copie en fin d'épreuve est réellement indispensable.
- Des tournures de phrases sont parfois très familières, voire incompréhensibles. Certains candidats n'utilisent pas à bon escient les marques de ponctuation. La longueur de certaines phrases n'a pas toujours permis de comprendre ce que le candidat voulait exprimer. En ce qui concerne la maîtrise de la langue, un quart des copies subit cette année une pénalisation comprise entre - 0,25 et - 2 points.

Qualité, clarté de la rédaction

Des points positifs :

- Les meilleures copies sont souvent celles où la qualité de l'expression se traduit par un propos construit, fluide, clair, et synthétique tout en prêtant attention à la précision du vocabulaire utilisé. La concision et la précision des réponses sont donc appréciées.

Des points négatifs :

- Des contradictions dans les réponses altèrent leur clarté. (« Le menu est équilibré, mais il manque certaines catégories d'aliments »)
- Certains candidats s'expriment à l'écrit comme ils le feraient à l'oral. Les écrits produits en « langage parlé » ne répondent pas aux exigences minimales attendues chez de futurs enseignants. Les schémas produits par certains candidats manquent souvent de rigueur.
- Beaucoup de candidats ont rencontré des difficultés pour formuler une problématique.

Utilisation des documents

Des points positifs :

- Les candidats qui ont répondu précisément aux questions en prenant appui sur les documents proposés ont souvent produit de bonnes copies ou limité l'impact d'une fragilité des connaissances scientifiques.

Des points négatifs :

- La lecture parfois trop rapide du sujet a amené des candidats à ne pas utiliser l'intégralité des informations disponibles pour mobiliser de manière pertinente les concepts scientifiques en jeu. Par ailleurs, les réponses à certaines questions ont pu être incomplètes ou erronées en raison de l'analyse partielle par les candidats des documents et notamment du schéma du circuit électrique.

Connaissance des programmes

Des points positifs :

- Les candidats qui manifestent une bonne connaissance des programmes rédigent des réponses concises et le vocabulaire scientifique utilisé renvoie alors précisément aux concepts en jeu. Ces candidats produisent notamment des schémas complets et bien annotés. Par ailleurs, la formulation des questions donne peu l'occasion de faire des références explicites aux programmes.

Des points négatifs :

- Le manque de maîtrise des contenus des programmes se traduit le plus souvent par l'emploi d'un vocabulaire scientifique imprécis, voire erroné. Dans ce cas, il n'est pas rare que plusieurs concepts soient évoqués dans la même réponse. Des lacunes sont plus particulièrement relevées concernant le processus de digestion, l'explication du schéma de la circulation sanguine, ainsi que des confusions entre la notion de circuit électrique ouvert ou fermé.
- Beaucoup de candidats ont rencontré des difficultés en calcul posé (addition et division).

Mise en œuvre des particularités de l'enseignement des sciences et de la technologie

Des points positifs :

- La plupart des candidats évoquent la démarche d'investigation. Pour les candidats les plus performants, cette démarche est illustrée de manière pertinente avec des propositions adaptées.

Des points négatifs :

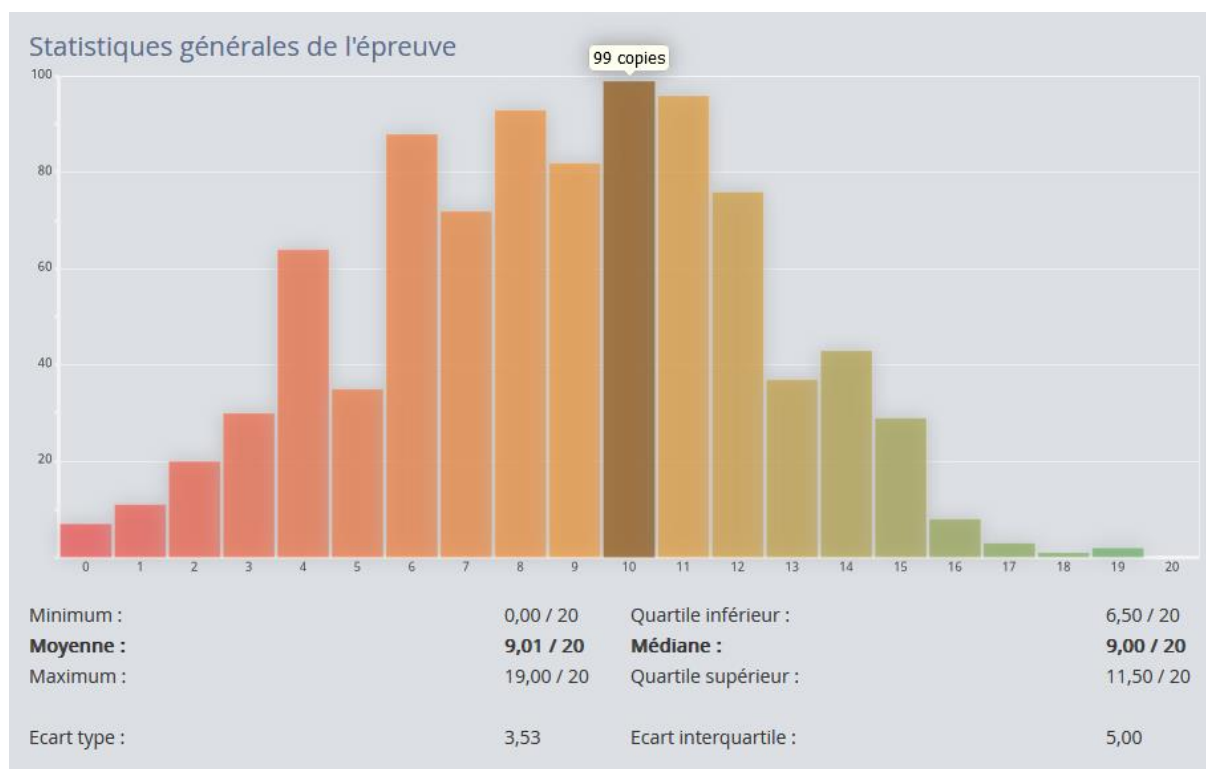
- Pour d'autres, la démarche d'investigation n'est pas identifiée en tant que telle quand elle est présentée dans les documents du sujet. La démarche technologique apparaît par ailleurs globalement moins maîtrisée.
- Le rôle de la trace écrite et sa forme sont à clarifier pour de nombreux candidats.
- Les séances proposées ne sont pas toujours réalisables (lien entre les sciences, les mathématiques et l'EPS)
- Sur le plan éthique, les candidats veilleront à ne pas faire de propositions pédagogiques ne garantissant pas la sécurité physique et affective des élèves.

Pour conclure

Même si une grande hétérogénéité des copies est à nouveau constatée, beaucoup de candidats ont manifesté cette année quelques lacunes en ce qui concerne les connaissances scientifiques à mobiliser à partir du sujet. Les parties pédagogiques, qui sont habituellement mieux maîtrisées, ne sont parfois investies que partiellement par les candidats. Les questions de la différenciation pédagogique et de l'inclusion n'apparaissent encore que très peu. La densité du sujet doit par ailleurs amener les candidats à exercer une vigilance concernant l'appropriation et l'analyse des documents. La connaissance de la démarche d'investigation, ainsi que la capacité à la traduire dans des propositions de séances réalistes dans la classe en illustrant chacune des étapes constituent toujours un levier de réussite important.

[Retour au sommaire](#)

5. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Histoire et EMC



Pour cette session, le sujet ne comportait pas la composante « géographie ».

Histoire (composante majeure : 14 points)

Pour la première question, on attendait du candidat qu'il mette en lien de façon explicite les éléments du programme et la biographie de Simone Veil : Simone Veil, rescapée du génocide des Juifs (documents 3, 4 et 5) et Simone Veil, actrice de la construction européenne (documents 6 et 7). En outre, il était attendu que le candidat montre que l'utilisation du « personnage historique » permettait d'incarner l'Histoire auprès des élèves, et donc de donner du sens à son apprentissage, que les « personnages historiques » constituaient des repères qui permettaient de construire une culture commune et qu'ils facilitaient la mise en lien de l'Histoire avec d'autres champs disciplinaires ou transversaux (éducation artistique et culturelle, littérature jeunesse, enseignement moral et civique). Par ailleurs, le recours à des personnages historiques féminins permettait d'illustrer l'importance de la mixité en rendant visible le rôle des femmes dans l'Histoire. La « panthéonisation » de Simone Veil témoignait des enjeux mémoriels que soulève le recours à certains « personnages historiques ». Deux de ces éléments étaient attendus du candidat.

La réponse à cette question a souvent pris la forme d'une dissertation. Certains candidats se sont distingués par la qualité de leur écriture. Il est à noter que très peu de candidats ont cherché à définir l'antisémitisme.

La deuxième question invitait le candidat à proposer une séquence d'enseignement sur le repère « Deux guerres mondiales au XX^{ème} siècle » à partir de Simone Veil. Le personnage de Simone Veil permettait d'évoquer les deux repères annuels de programmation prévus dans le thème 3 du programme de CM2 et d'aborder le second repère annuel de programmation : « la construction européenne ». On attendait du candidat qu'il propose une séquence construite de manière cohérente,

des titres de séance explicites ainsi qu'un nombre et un choix de compétences réalistes. Les correcteurs ont apprécié la pertinence du choix des documents en fonction des objectifs retenus.

Les copies des candidats qui se sont montrés capables de s'appuyer sur un ou des documents hors corpus, pertinents et adaptés à l'âge des élèves, témoignant ainsi d'une maîtrise scientifique du sujet, ont été valorisées.

Les compétences qui pouvaient être travaillées pendant la séquence étaient, entre autres : analyser un document, extraire des informations d'un document, produire une trace écrite, produire un récit historique, savoir identifier des sources, etc.

Cette deuxième question est celle qui a posé le plus de problèmes aux candidats. Elle a révélé chez de nombreux candidats une maîtrise insuffisante tant du point de vue didactique que pédagogique. En effet, beaucoup de candidats ont éprouvé beaucoup de difficultés à expliciter concrètement leurs démarches (peu de consignes écrites, peu d'attendus de l'enseignant explicités ou de tâches d'élèves exposées, des formulations parfois alambiquées...) Pour beaucoup, l'ensemble relevait davantage d'un discours théorique visant à signifier aux évaluateurs la maîtrise qu'ils ont de la discipline.

Les copies valorisées sont celles qui ont su développer une exploitation pédagogique, même perfectible, identifier des difficultés spécifiques liées à certains documents du recueil, en proposer des adaptations, différencier les entrées, les modalités de mise au travail des élèves, les activités, en proposer d'autres complémentaires... Il est bon de rappeler que le candidat doit s'assurer de proposer une liste d'objectifs d'apprentissage et de compétences travaillées qui soit réaliste, mesurée, adaptée à l'âge des élèves, à la durée de la séance et au thème abordé. Les candidats ne doivent pas nécessairement avoir une longue expérience, mais faire preuve de bon sens et de cohérence.

En ce qui concerne l'évaluation, lorsqu'elle est mentionnée, est dans la grande majorité des cas de nature sommative. Quelques candidats ont fait référence à l'utilisation de documents hors corpus, lesquels étaient généralement pertinents. Cependant, l'ouverture sur l'interdisciplinarité ou les références aux parcours ont été très peu abordées.

Pour la troisième et dernière question, on attendait du candidat qu'il choisisse un document en lien avec la séquence proposée dans la réponse à la question précédente. Les candidats devaient justifier leur choix en expliquant l'intérêt de l'usage de la bande dessinée dans l'enseignement de l'histoire. La BD, en effet, constitue un support suscitant l'intérêt des élèves, permettant de visualiser une réalité historique, facilitant la compréhension et l'appropriation des savoirs historiques, et servant de levier pour élaborer des projets pédagogiques pluridisciplinaires (littérature, histoire-géographie, EMC, arts). La trace écrite proposée par le candidat pouvait prendre des formes diverses : texte, carte mentale, tableau, etc. On attendait que la trace écrite soit réaliste et adaptée à l'âge des élèves.

Les quelques copies témoignant de qualités rédactionnelles et mettant en lumière une capacité d'analyse et de réflexion, enrichie de références personnelles permettant d'asseoir leur discours et de proposer des raisonnements solides et porteurs de sens ont été valorisées. En revanche, les copies comportant des erreurs orthographiques ou syntaxiques grossières, parfois proches d'un langage familier, ont été sanctionnées.

EMC (composante mineure : 6 points)

Globalement, la qualité orthographique et syntaxique est satisfaisante. Le jury dénombre quand même quelques copies qui dénotent et questionnent : se présenter au CRPE requiert une parfaite maîtrise de ces composantes langagières.

Le sujet :

A partir d'un corpus de documents, les candidats devaient détailler une séance durant laquelle ils exploitez ces documents fournis pour traiter la thématique de l'égalité entre les filles et les garçons.

Il était en outre attendu que les candidats énoncent les objectifs de la séance (connaissances, compétences travaillées) et que la séance présentée permette aux élèves de développer des compétences psychosociales, cognitives et civiques, d'apprendre à penser et de développer l'altérité.

Les attentes du jury : les copies valorisées...

Il était attendu que le candidat contextualise la séance présentée dans le cadre d'une séquence. Les compétences et les objectifs devaient être ciblés en appui sur le textes fournis dans le corpus du sujet. La notion de stéréotype de genre devait être identifiée, l'égalité des droits et la notion de discrimination mais aussi la notion d'égalité entre les filles et les garçons.

Les productions qui ont été valorisées montraient des candidats qui proposaient une séance organisée autour d'une réflexion active des élèves. Il était attendu une attention sur la posture des élèves : des élèves acteurs de la séance, amenés à s'exprimer mais aussi à réguler leurs émotions et leurs interactions dans le groupe classe.

Dans cette optique, une focale était observée sur les modalités de travail proposée : celles-ci devaient être en adéquation avec la posture souhaitée chez les élèves (débat, travail par groupe, confrontation...).

Trois derniers points ont fait l'objet d'une observation positive pour les membres du jury :

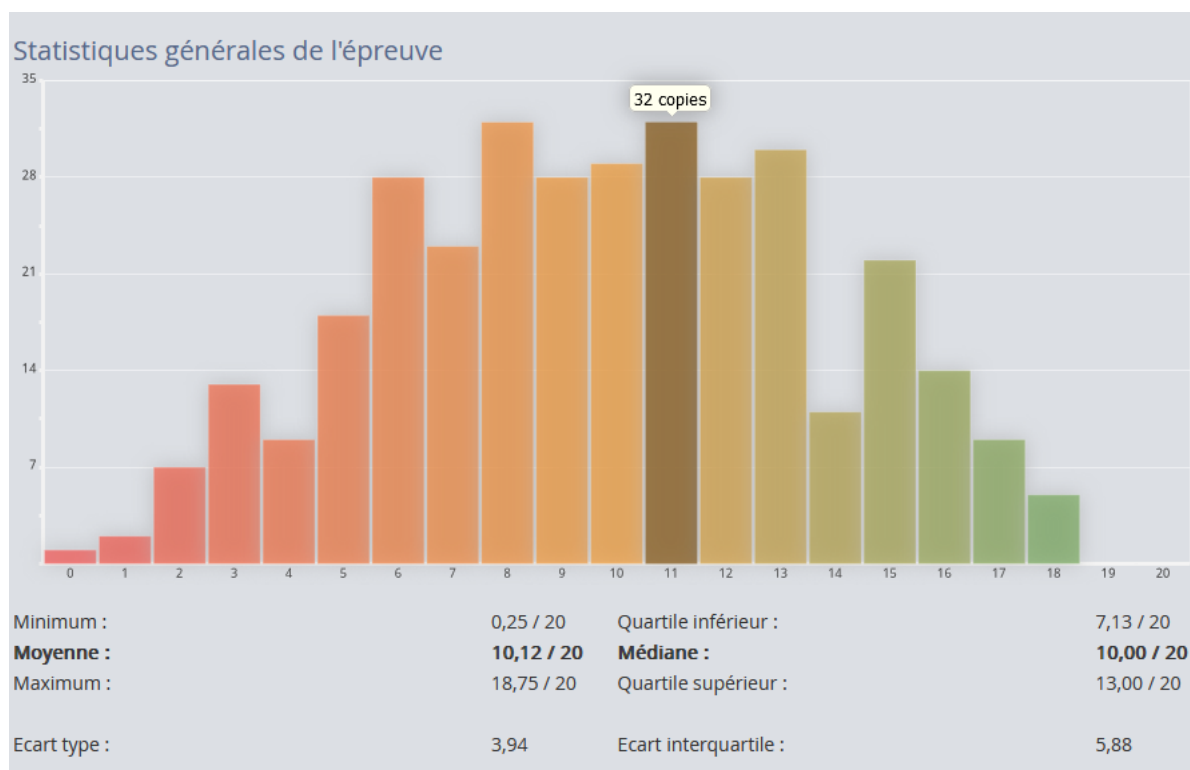
- La notion d'engagement : connaître – identifier - comprendre les valeurs de la République c'est aussi s'engager pour les incarner et les faire vivre au jour le jour
- L'inscription de la séance dans le cadre plus vaste et cohérent du parcours citoyen
- La coéducation : le lien école-famille est capital pour déconstruire les stéréotypes et faire vivre le principe de coéducation

Les remarques du jury :

- Un certain nombre de candidats n'a pas su gérer la double composante. On perçoit dès lors une production très succincte de la composante EMC, mineure, par rapport à l'histoire
- Un manque de concret et d'engagement : des candidats restent trop vagues et s'enferment dans des généralités sur ce type de sujet sans chercher à développer une posture active d'engagement des élèves
- Il est important de veiller à bien cibler les objets et les compétences travaillées : les textes étant fournis, il est attendu que les candidats fassent des choix clairs
- La contextualisation de la séance permet de clarifier le cheminement opéré par le candidat, cela participe à la compréhension de la démarche choisie
- La notion de parcours n'est que très peu abordée : c'est dommageable dans la mesure où il importe d'inscrire son action dans la durée et en cohérence
- Les candidats pensent peut-être à tort qu'ils peuvent se permettre d'être sur des généralités. Hors, l'EMC demande un enseignement pensé, structuré et cohérent. Les « éducations à » doivent être investies dans une logique de parcours réfléchi.

[Retour au sommaire](#)

6. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Arts



S'approprier et problématiser le sujet au regard de l'entrée du programme proposée

S'approprier les termes du sujet (capacité à le présenter, à le contextualiser et le reformuler en lien avec l'entrée du programme ciblée)

Exploiter des éléments du corpus proposé pour servir la problématisation et l'argumentation

Énoncer les objectifs de travail en lien avec la consigne du sujet

Peu de contextualisation des séances, des difficultés à problématiser.

Nous constatons que les candidats ayant problématisé le sujet sont ceux qui ont mené une analyse, une présentation de séance étayée, référencée et aboutie, qui ont su analyser chaque document et les utiliser dans leurs séances, présenter le sens des apprentissages proposés., distinguer l'objectif général pour la séquence de l'objectif spécifique pour la séance.

Les copies organisées sont également appréciées (introduction – développement – conclusion)

Concevoir et/ou analyser une situation d'enseignement / apprentissage en mobilisant des connaissances / compétences pédagogiques et didactiques

<p>Situer et caractériser la situation d'enseignement /apprentissage induite par le sujet</p> <p>Placer la séance au sein d'une progressivité des apprentissages dans un ou plusieurs domaines</p> <p>Concevoir une mise en œuvre opérationnelle réaliste (activités concrètes et adaptées, anticipation des obstacles et étayages...)</p>	<p>La cohérence de l'enchaînement des propositions est peu souvent au rendez-vous. C'est une logique d'activités successives qui est mise en exergue plutôt qu'une logique d'apprentissages où tout est explicité, porteur de sens et construit avec un objectif clair pour les élèves.</p> <p>On constate une méconnaissance des modalités de travail et des capacités des élèves à l'école maternelle : dans une majorité de copies la séance proposée s'adresse à un groupe classe entier, avec l'enseignant qui « passe » parmi les élèves pour les surveiller et/ou les aider.</p> <p>Les interventions du PE auprès des élèves sont peu explicites, le PE étant souvent présenté exclusivement soit comme celui qui dirige soit comme celui qui propose. Les candidats proposent en somme de mettre les élèves en activité, sans se poser véritablement la question des apprentissages en jeu. Les compétences sont peu évoquées : « les élèves font ». Le retour réflexif des élèves est très rarement proposé.</p> <p>Les incontournables de la fiche de préparation sont peu connus : il manque souvent les modalités, les objectifs, les différentes phases, le rôle de l'enseignant(e), les compétences travaillées, les prolongements, la différenciation, la remédiation. La confusion séquence / séances reste présente. La progressivité des apprentissages est rarement évoquée.</p> <p>La place de l'oral et le vocabulaire spécifique sont peu présents.</p>
--	---

Mobiliser une culture pour construire l'argumentation

<p>Mobiliser des connaissances liées au programme du concours et aux textes institutionnels</p> <p>Témoigner d'une curiosité et d'une sensibilité relatives aux enseignements artistiques</p>	<p>Peu de références autres que celles des corpus. Quelques références aux PEAC. Les références culturelles et artistiques sont bienvenues et attendues. Des références artistiques, institutionnelles ou autres, sont trop souvent « récitées », sous la forme d'un catalogue ne faisant pas avancer le propos. Elles sont parfois peu pertinentes, certains candidats ayant tendance à « placer » des références non appropriées par rapport au sujet.</p> <p>Quelques candidat(e)s amorcent une mise en relation des œuvres proposées.</p> <p>Peu d'éléments didactiques propres aux disciplines sont proposés, peu de candidats développant les enjeux des disciplines artistiques. Le vocabulaire propre à l'éducation musicale est souvent mal maîtrisé, confusion tempo, rythme, temps...</p> <p>La place du corps en EM est souvent peu ou pas évoquée, (séance dans la classe, assis sur une chaise).</p> <p>Appui trop timide des programmes, des attendus de fin de cycle, du Socle.</p> <p>Les copies qui ont été valorisées témoignent d'un engagement culturel, artistique (référence autres que celles du corpus), référence aux parcours éducatifs, place et rôle de l'imaginaire, de l'expérimentation...</p>
---	---

Maîtriser l'écrit et sa mise en forme pour servir une démonstration

<p>Structurer l'écrit pour servir la démonstration : savoir justifier et argumenter ses choix</p> <p>Mobiliser un vocabulaire et une syntaxe corrects</p>	<p>Peu de candidats prennent la peine ou le temps d'écrire une conclusion.</p> <p>L'argumentation des choix est insuffisamment présente. L'analyse des limites de la proposition est inexistante.</p> <p>Dans certaines copies, le manque de maîtrise de la langue française rend la lecture désagréable voire difficile (qualité de l'écriture, erreurs orthographiques, syntaxiques, répétitions...)</p>
---	--

[Retour au sommaire](#)

7. Première épreuve d'admission : Leçon de français

L'épreuve de leçon a pour ambition d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. La leçon n'est donc pas une restitution de connaissances disciplinaires, mais bien une épreuve pratique visant à mesurer la projection dans le cœur de métier du professeur des écoles. Elle porte sur un sujet fourni par le jury dans un champ disciplinaire mentionné, pour un niveau scolaire donné, à une période de l'année précisée (*exemple : Lecture, CP, période 3*). En appui sur l'exploitation du dossier proposé et ses connaissances sur le sujet, il est attendu que le candidat indique clairement ses objectifs d'enseignement et expose, face au jury, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique. Il s'agit d'un exposé et non de la simulation d'une situation de classe.

L'épreuve de leçon de français dure trente minutes et se déroule en deux temps :

- Exposé du candidat (10 à 15 minutes) à partir du dossier de quatre pages fourni pour l'épreuve
- Entretien avec le jury (pour la durée restante impartie à cette première partie).

Pour *cette troisième* session depuis la mise en place de la cette formule de concours, le jury a pu constater que les candidats étaient globalement mieux préparés aux attentes et exigences de l'épreuve, particulièrement d'un point de vue formel.

Caractéristiques des dossiers :

Les dossiers sont constitués de trois à quatre documents de nature variée en lien avec le sujet. Pour le français, le choix a été opéré de proposer d'abord des documents institutionnels et/ou théoriques puis des ressources pédagogiques (pages de manuels, outils d'enseignants, productions d'élèves...) de manière à mettre les candidats dans les mêmes conditions que lorsqu'ils seront en exercice.

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021, le sous-domaine disciplinaire, le niveau de classe et la période sont précisés dans la consigne. La prise en compte de la diversité des élèves y est également demandée.

Communication :

Le registre de la communication verbale et non verbale des candidats est la plupart du temps adapté au concours et certains candidats font preuve d'une réelle aisance dans leur relation avec le jury. En revanche, des tics de langage trop fréquents desservent les candidats (*exemples : « qui z'ont », « du coup », « ouais », « euh », « ben », « de base », « genre » ...*). La qualité de l'expression de quelques candidats a par ailleurs amené les commissions à les écarter, le niveau de langue apparaissant incompatible avec les exigences du métier.

Exposé :

Les candidats utilisent plus régulièrement les quinze minutes. On reste toutefois sur des exposés qui durent entre dix et douze minutes. Une présentation déployée en cinq à sept minutes présage souvent des connaissances fragiles, voire erronées et ceci se confirme lors de la phase d'entretien.

Les exposés sont généralement construits, structurés selon une trame apprise et les candidats ont pris soin d'organiser leur propos. Il est à noter qu'une lecture de la préparation avec des difficultés à se détacher de ses notes rend la communication avec le jury plus laborieuse et nuit à l'intérêt du propos. De même, une présentation formatée avec un schéma de séance stéréotypé strictement identique pour chacune des leçons, mathématiques et français, quel que soit le niveau de classe n'est pas toujours un choix pertinent.

Le plus souvent, l'exposé démarre par une présentation des documents du corpus ; une grande partie des candidats dépasse toutefois rarement la paraphrase pour aller davantage vers une analyse servant de point d'appui à la séance. Certains documents, notamment les plus résistants sont uniquement cités, puis occultés. Quelques candidats, à la marge, s'écartent même sciemment du corpus et proposent une séance, sans lien avec le sujet.

La séance présentée est généralement insérée dans une séquence. Beaucoup de candidats s'appuient sur un canevas de séance d'apprentissage en citant les différentes phases, sans pour autant en mesurer ce qui s'y joue réellement. La compétence et l'objectif nécessitent parfois d'être clarifiés lors de l'entretien. L'objectif d'apprentissage de la séance à cibler, lorsque celui-ci n'apparaît pas explicitement dans les documents du corpus, peut être source de difficulté pour certains.

Le rôle de l'enseignant est souvent limité à des poncifs. Les gestes professionnels de l'enseignant sont peu maîtrisés et sont rarement identifiés. Les enseignants sont alors déclarés « en retrait » en attendant que les élèves apprennent de leurs pairs, ou passent dans les rangs et étayent. Lorsque les gestes professionnels en référence à Dominique BUCHETON sont cités, ils ne sont pas toujours incarnés. Des postures transmissives ou magistrales sont régulièrement proposées.

La cohérence de l'organisation pédagogique est la plupart du temps satisfaisante, sauf pour la maternelle où les organisations de classe manquent trop souvent de bon sens, ou se limitent à un terme générique (comme « ateliers » en maternelle) sans que l'ensemble de la gestion de la classe soit évoqué. Le format de travail en groupes est proposé de manière assez récurrente, toutefois les enjeux, avantages et inconvénients de cette modalité ne sont pas questionnés.

Lorsque le sujet comporte des travaux d'élèves, les commissions notent quelques difficultés à analyser les productions afin de proposer des hypothèses sur la nature des procédures ou sur le niveau d'acquisition des habiletés convoquées. Certains candidats se sont toutefois employés à comprendre le cheminement des élèves. Lorsqu'ils ont analysé et hiérarchisé les productions des élèves, cette démarche a garanti la bonne compréhension du sujet et a été un gage de réussite.

Les candidats qui se démarquent sont ceux qui parviennent à présenter une séance en articulant leur proposition à des éléments du corpus, à des connaissances théoriques (didactiques), institutionnelles et culturelles et qui se montrent également en capacité de cerner les enjeux en termes d'apprentissage. Ils font également preuve d'une réelle capacité à se projeter dans la classe, à imaginer la façon dont les élèves vont réagir face à la situation, aux consignes et supports proposés et à adapter les gestes professionnels, en prenant appui sur une réflexion didactique et pédagogique de qualité.

Entretien :

Les candidats se sont souvent montrés ouverts à l'échange et à la controverse professionnelle et ont su témoigner d'une bonne capacité de communication avec le jury. Certains ont engagé une véritable réflexion à partir du questionnement de la commission. Il importe de préciser que le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à cheminer. Ceci nécessite une posture d'écoute et de réflexion essentielle à l'exercice de la mission d'enseignant.

Les candidats ont compris l'importance de la prise en compte de l'erreur dans les processus d'apprentissage. Ils démontrent leur compréhension quant à la mise en place d'une pédagogie permettant aux élèves de construire leurs savoirs avec parfois quelques confusions entre l'élève actif et l'élève acteur de son apprentissage. À la marge, quelques candidats ne parviennent pas à se détacher de leur proposition initiale et peinent à entrer réellement en échange avec le jury. Pour la plupart, au-delà du manque de connaissances théoriques, cela s'explique par l'ignorance parfois du minimum à connaître sur la réalité des classes de PS, CP, CM2...

Identification des démarches et /ou des procédures des élèves :

L'absence d'analyse des procédures et des démarches des élèves pénalise les candidats, notamment lors de la présentation des phases de mise en commun ou d'institutionnalisation des savoirs.

Seuls les candidats excellents ont véritablement analysé les productions des élèves, ont anticipé leurs procédures pour envisager les réajustements à mener lors de la séance. Il s'agit pourtant d'un levier indispensable pour développer des pistes de mise en œuvre en lien avec la progressivité des apprentissages.

Pertinence des éléments de différenciation proposés :

Les candidats ont compris les enjeux de la différenciation et s'efforcent d'en proposer des éléments de mise en œuvre. Toutefois, cela reste souvent maladroit et peu en adéquation avec la situation proposée. Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maîtrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées. La différenciation se résume fréquemment à la reformulation de la consigne, la quantité de travail, un étayage maladroit, du tutorat voire une proposition de simplification de la tâche ne permettant plus à l'élève de construire la notion de manière active. Le recours à l'externalisation de la différenciation par l'APC est beaucoup trop fréquent, et peu adapté. Par ailleurs, la remédiation est très souvent envisagée avant la différenciation.

De plus, la diversité de la classe n'est souvent perçue qu'au travers du prisme du handicap (avec une mauvaise connaissance du rôle et des missions des AESH) et non sous l'angle de la nécessaire et ordinaire gestion de l'ensemble des profils d'élèves.

Connaissances institutionnelles :

De manière générale, les connaissances relatives aux programmes de l'école élémentaire sont présentes et parfois mises en perspective avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les éléments liés aux spécificités de l'école maternelle, présents dans le programme, les notions à enseigner, les repères de progressivité ou les modalités d'apprentissage sont plus rarement convoqués.

De plus, très peu de candidats se réfèrent spontanément aux contenus des guides nationaux et aux repères annuels de progression. Ces connaissances sont pourtant indispensables à une conception et une mise en œuvre adaptées et efficaces d'une séance d'apprentissage.

Connaissances disciplinaires :

Rares ont été les candidats qui ont su témoigner de connaissances précises relatives aux savoirs disciplinaires notamment en ce qui concerne l'enseignement de la lecture (le principe alphabétique, le code mais aussi la compréhension), l'enseignement du vocabulaire et l'enseignement du langage oral que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire. Les candidats ont un manque de connaissances sur le développement de l'enfant.

Les compétences prédictives à l'entrée dans la lecture et l'écriture, évaluées en début de CP sont méconnues. Pourtant, ces dernières représentent des prérequis incontournables pour garantir la réussite des élèves tout au long de leur parcours en élémentaire et au-delà. Les candidats peinent à envisager la continuité et la progressivité des apprentissages tout au long du parcours scolaire.

Recommandations :

- Connaître les compétences prédictives à la réussite scolaire visées par le programme, les domaines et sous-domaines disciplinaires à enseigner, les démarches préconisées dans les guides ministériels référencés sur EDUSCOL
- Connaître et s'être approprié les concepts qui réfèrent à la didactique disciplinaire comme à la didactique professionnelle
- Maîtriser les spécificités de l'école maternelle, notamment les modalités d'apprentissage en lien avec le développement du jeune enfant
- Contextualiser la séance dans la séquence de manière à rendre visible la progressivité
- Identifier finement les différentes postures des élèves au regard des gestes professionnels mis en œuvre par l'enseignant aux différentes étapes de la démarche d'apprentissage
- Prendre appui sur l'analyse des obstacles des élèves pour proposer des réajustements et faire une proposition de différenciation
- Veiller à un registre de langue et une qualité d'expression conformes aux attendus du référentiel métier
- Utiliser un vocabulaire précis et juste, notamment en termes de concepts disciplinaires, didactiques et pédagogiques.

[Retour au sommaire](#)

8. Première épreuve d'admission : Leçon de mathématiques

Cette épreuve a pour ambition d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. La « leçon » n'est pas une restitution de connaissances disciplinaires mais une épreuve pratique s'appuyant sur les connaissances pédagogiques et didactiques.

A partir du corpus donné, il est attendu que le candidat indique clairement ses objectifs d'enseignement et expose le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques en intégrant l'activité de l'élève.

Le candidat est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et à la justifier ou à la faire évoluer lors de l'entretien.

L'épreuve de mathématiques dure trente minutes et se déroule en deux temps :

- Exposé du candidat (10 à 15 minutes) à partir du dossier de quatre pages fourni pour l'épreuve ;
- Entretien avec le jury (pour la durée restante impartie à cette première partie).

Les deux épreuves de français et de mathématiques se succèdent sans interruption.

Les candidats ont été majoritairement attentifs à répartir le temps de préparation entre les deux parties Français et mathématiques.

Caractéristiques du dossier :

Le corpus est constitué de quatre pages, la première comprenant le sujet ainsi que la liste des documents proposés pour construire la séance.

Ces documents – quatre au maximum - peuvent être des extraits des programmes officiels, des repères annuels de progression ou attendus de fin d'année, des extraits de ressources didactiques ou pédagogiques, un positionnement de la séance dans la séquence, des travaux d'élèves ou des extraits de manuels.

Le sujet est présenté sous la forme d'un libellé court précisant le niveau de classe et le cycle d'enseignement, la période, un objectif d'acquisition en maternelle ou un attendu de fin d'année pour l'élémentaire.

Le candidat doit s'appuyer sur le document élève ou sur la ressource pédagogique pour proposer une situation permettant de construire l'apprentissage visé ou de remédier aux difficultés rencontrées dans la situation proposée en justifiant ses choix didactiques et pédagogiques.

Constats :

Communication :

Les candidats s'expriment la plupart du temps dans le registre de langue attendu, adapté au contexte du concours. Certains montrent une réelle aisance dans une communication fluide et interagissent avec le jury.

D'autres candidats lisent leur exposé, peuvent être perdus dans leurs notes ou se montrer passifs et sans dynamisme, ce qui nuit à leur présentation.

Quelques-uns ont un niveau de langue inadapté : des erreurs grammaticales et syntaxiques ou des tics de langage (« du coup », « va-t-être », « y z'ont »...) incompatibles avec les exigences du métier les ont pénalisés.

On constate pour certains candidats, un ralentissement volontaire du débit de parole qui dilue le propos et permet d'étirer le temps durant l'exposé afin d'avoir moins de questions de la part du jury, ce qui occupe de manière significative le temps alloué sans réel contenu.

On constate aussi une présentation très longue des documents au détriment de la séance.

Exposé :

En moyenne, la durée des exposés est de 10 à 14 minutes, les candidats gèrent mieux leur temps. Un temps d'exposé inférieur à 10 minutes est souvent associé à une prestation de moindre qualité. Cette année supplémentaire du nouveau concours a permis une préparation formelle à l'exercice. L'investissement des candidats dans la préparation de cet oral est apparu à plusieurs reprises : les exposés répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : description de la situation, identification de la problématique soulevée, proposition d'une ou plusieurs situations d'apprentissages. Cependant, de nombreux candidats décrivent ou paraphrasent les textes et certains, par une mauvaise lecture des titres des documents du corpus et/ou du sujet, font un hors sujet.

Les candidats les plus performants évitent la paraphrase et présentent l'intérêt des textes en tissant des liens entre eux. Ils en font une analyse fine, construite et les intègrent à leur séance afin de justifier leurs choix pédagogiques.

En général, le candidat tient compte du positionnement de la séance dans la séquence. La séance elle-même présente des phases extrêmement codifiées et formatées type séance d'enseignement-apprentissage, ce qui n'est pas toujours adapté au sujet proposé ou ne s'insère pas dans la structure de la séquence. Les candidats peinent à préciser les termes génériques car ils sont confus (stratégie/démarche, représentation/modélisation, structuration/institutionnalisation...). Les classes fictives présentées ont parfois un nombre très faible d'élèves. De plus, les organisations de classe, surtout en maternelle, témoignent de représentations figées, voire erronées, avec des modalités d'organisation pédagogique insuffisamment précisées et d'une méconnaissance de la réalité et du développement de l'enfant (échanges de stratégies en début de P.S. par exemple ou séance collective longue).

Les candidats les plus performants ont présenté une séance réfléchie, aboutie, avec une organisation pédagogique pertinente, une analyse hiérarchisée des productions des élèves et un rôle de l'enseignant(e) défini au préalable pour être au plus près des besoins de chacun des élèves. Cette démarche a garanti une bonne compréhension du sujet et a été un gage de réussite. La référence aux 6 compétences mathématiques et aux principes relatifs à l'approche de l'abstraction à travers le triptyque « Manipuler – Verbaliser – Abstraire » est de plus en plus présente.

Entretien :

Dans l'ensemble, les candidats se sont montrés ouverts à l'échange et à la controverse professionnelle. Certains ont engagé une véritable réflexion en cheminant avec le jury afin d'ajuster le scénario pédagogique proposé pour l'enrichir et l'étoffer. Par contre, de rares candidats ont eu une posture un peu trop relâchée dans les échanges avec le jury.

Précision : le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à cheminer. Ceci nécessite une posture d'écoute et de réflexion essentielle à l'exercice de la mission d'enseignant.

Identification des gestes professionnels :

L'identification des gestes professionnels est la principale difficulté des candidats. De nombreux candidats ont évoqué « le passage dans les rangs pour s'assurer du bon déroulement de l'activité proposée » mais sans observables définis. La définition de ce qu'il faut enseigner reste trop imprécise la plupart du temps. Le traitement de l'erreur a été pris en compte comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignement pour tous mais l'analyse de cette dernière est rarement exploitée pour en dégager des procédures.

La définition des groupes d'élèves est souvent qualifiée d'homogène ou hétérogène sans sens établi ni objectifs pour l'enseignant.

Les candidats justifiant leurs choix d'organisations sont souvent pertinents. Ceux ayant pris appui sur les productions d'élèves proposées dans le corpus pour incarner leurs gestes professionnels ont présenté des démarches plus appropriées.

Identification des démarches et/ou procédures des élèves :

L'analyse des démarches et procédures des élèves est trop peu présente. Cette absence d'analyse pénalise le candidat qui peine à expliciter les phases de mise en commun et d'institutionnalisation. La mise en commun se résume à une correction et à la mise en évidence de la procédure à utiliser. De manière générale, de nombreux candidats ont une méconnaissance, tant sur le développement de l'enfant que sur les capacités d'un élève de cycle 1. Ils présentent, de fait, des séances inappropriées. *Les candidats les plus performants ont une bonne connaissance des démarches et procédures tant en maternelle qu'en élémentaire. Ils sont capables d'analyser, de faire des hypothèses sur les procédures des élèves, de les hiérarchiser pour anticiper les ajustements à mener lors de la séance. C'est un levier indispensable pour développer des pistes de mise en œuvre en lien avec la progressivité des apprentissages.*

Pertinence des éléments de différenciation proposés :

Les candidats ont en général perçu l'enjeu de la différenciation, mais certains se trouvent en décalage en n'y pensant qu'à la fin de l'exposé et non réfléchi en amont. Il y a eu peu d'anticipation des procédures des élèves. Cette question reste donc complexe et minorée. La différenciation porte principalement sur la quantité de travail (plus ou moins à faire que les autres) sans recourir à un étayage de l'enseignant (plus poussé que la répétition de la consigne) ou est liée à l'utilisation de l'APC sans chercher à repenser la situation d'apprentissage et à recourir aux différentes variables didactiques. Quelques-uns ont seulement externalisé l'aide aux élèves présentant des difficultés (RASED) ou ont proposé un tutorat entre pairs comme unique remédiation. *Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maîtrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées pour conserver des objectifs ambitieux communs à tous les élèves.*

Connaissances institutionnelles :

Globalement, les programmes sont cités et parfois mis en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les guides et documents d'accompagnement sont en revanche peu cités sans sollicitation du jury, parfois méconnus ou incompris. Peu de candidats font référence aux repères annuels de progression. *Toutes ces connaissances sont cependant indispensables eu égard aux contenus et stratégies d'enseignement à mettre en œuvre. L'enseignement explicite est parfois convoqué dans les mises en œuvre didactiques et pédagogiques ce qui a été grandement apprécié car donnant de la cohérence à la séance.*

Connaissances disciplinaires :

Les candidats ont un manque de connaissances didactiques et pédagogiques. Des noms sont parfois cités (ex : VERGNAUD) sans connaître et maîtriser les références. *Les connaissances sont très insuffisantes dans les domaines suivants : grandeurs et mesures, fractions et nombres décimaux.*

Conseils

- Exploiter davantage les temps d'observation en classe et cibler l'analyse des procédures des élèves et des gestes professionnels.
- Étudier les programmes, les repères et les guides des 3 cycles que tout enseignant doit utiliser pour préparer sa classe, s'appropriier les ressources institutionnelles.
- Avoir des connaissances relatives au développement et aux besoins du jeune enfant.
- Avoir des connaissances sur les enjeux et attendus de l'école maternelle.

- Actualiser les connaissances didactiques pour mener une réflexion sur les variables didactiques et sur les paramètres de la différenciation.
- Maîtriser les connaissances mathématiques en rapport avec les contenus à enseigner à l'école primaire. Faire le lien entre la didactique des mathématiques et les contenus à enseigner.
- Mettre en œuvre une veille sur l'actualité pédagogique (évaluations nationales et internationales, évolution éventuelle des programmes...).
- Bien identifier la progressivité des apprentissages dans le parcours de l'élève.
- S'appuyer sur le déroulement proposé de la séquence pour être dans une réelle progression dans la séance proposée.
- S'appuyer sur les expériences professionnelles et les stages en classe.

[Retour au sommaire](#)

9. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – EPS

Déroulement de l'épreuve : Exposé puis entretien à partir d'un sujet fourni ; L'épreuve d'EPS se déroule en première partie de l'oral 2 (durée totale 30 minutes).

Les APSA suivantes ont été concernées pour cette session :

- Jeux et sports collectifs
- Athlétisme
- Natation
- Gymnastique

Les sujets sont proposés sous la forme d'un libellé court présentant un cycle d'enseignement ; un niveau de classe ; un objectif d'acquisition pour la maternelle ou un attendu de fin de cycle pour l'élémentaire ; un constat (description d'une situation d'enseignement dans laquelle les élèves rencontrent un obstacle dans les apprentissages) ; une question :

- Pour les sujets « maternelle », « Proposer une ou plusieurs situation(s) d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté. Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques. »
- Pour les sujets « élémentaire », « Après avoir identifié le champ d'apprentissage et l'activité physique concernée, proposer une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté. Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques. »

Constats

Le jury souligne l'implication des candidats dans la préparation de cet oral : les exposés répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : Description de la situation, identification de la problématique soulevée, proposition d'une ou plusieurs situations d'apprentissages, présentation de l'EPS. De manière générale, l'expression et la communication sont maîtrisées dans les exposés comme dans les entretiens. Le rôle de l'enseignant par rapport à la sécurité est fréquemment mentionné. La durée de l'activité proposée est rarement évoquée ou inadaptée à une pratique efficiente. Les situations d'apprentissage ne sont pas présentées dans une organisation générale de séance et/ou de séquence.

Les causes des difficultés des élèves sont rarement analysées, le jury constate une méconnaissance des APSA de référence et des enjeux de l'EPS. Les candidats les plus performants sont ceux qui perçoivent le sens de la problématique soulevée et des enjeux de l'APSA proposés.

La plupart des candidats utilise un langage clair et adapté à l'épreuve. Le jury a apprécié que des candidats puissent se détacher de leur préparation écrite pour adopter une posture propice à la communication. La présence d'une introduction et d'une conclusion permettent souvent de clarifier les propos des candidats. Lors de l'exposé, le recours à des schémas détaillés qui soutiennent concrètement les propositions de situations est apprécié par les différents jurys. Il en est de même pour les liens concrets que certains candidats établissent avec les autres domaines disciplinaires.

Dans de nombreux exposés, un cadre d'analyse est exposé, parfois par cœur et sans forcément mettre de sens ni de lien avec le sujet pour questionner la situation décrite. Les exposés sont souvent courts (peu d'exposés dépassent les 10 minutes).

Dans les différents rôles attribués au professeur, la mission d'enseignant (liée aux apprentissages) est oubliée. Certaines propositions de situations d'apprentissages peuvent paraître « plaquées » et ne répondant pas à l'analyse qui a été précédemment exposée. Le recours trop systématique à des ressources affectives peut également limiter les propositions destinées à faire évoluer les comportements moteurs des élèves.

La question de l'évaluation est peu spontanément abordée et nécessite de ce fait un questionnement spécifique de la part du jury.

La place de la verbalisation des élèves est parfois évoquée, les phases d'explicitation sont souvent pensées de manière magistrale (le maître « dit », « explique », « démontre »...) et repoussées à la fin de la séance lors du retour au calme alors même que beaucoup de candidat citent le lien fort qui existe entre EPS et langage. En maternelle, la référence à chacun des verbes « agir, s'exprimer, comprendre » mériterait d'être approfondie et contextualisée au sujet proposé. On constate une méconnaissance globale du cycle 1 et peu de verbalisation des émotions.

La part réservée par les candidats aux connaissances liées au développement ou à la psychologie de l'enfant est souvent réduite dans l'exposé. Le questionnement des jurys lors des échanges ne permet pas toujours de faire émerger les connaissances dans ces domaines. Certaines propositions sont parfois en totale inadéquation avec le développement de l'enfant.

Les annexes fournies avec le sujet sont exploitées de manière très inégale et parfois citées comme seul support de connaissances. Les questions relatives aux conditions d'encadrement ne trouvent pas forcément de réponse de la part des candidats (taux, compétences attendues, statuts des personnels...).

Difficulté à appréhender les différences entre sport, EPS, APQ et leur complémentarité.

Conseils

- Se référer aux programmes et ressources pédagogiques (EDUSCOL, les attendus de fin d'année, les repères de progressivité, CANOPE...) du domaine disciplinaire de l'enseignement de l'éducation physique et sportive
- Ne pas paraphraser les annexes des sujets (programmes et note de service natation) ; prioriser sa lecture et anticiper la lecture des documents officiels en préparation au concours pour ne pas être submergé par le nombre d'informations
- Se documenter sur les connaissances liées au développement de l'enfant
- Veiller à établir des articulations signifiantes entre les problèmes posés aux élèves (situation décrite par le sujet), les modalités d'apprentissages proposées, les situations mises en œuvre et les liens vers les autres domaines d'apprentissages notamment le langage. La référence aux guides d'accompagnement en français permettrait de souligner l'importance de la verbalisation dans les situations d'apprentissage proposées (interdisciplinarité)
- Proposer des variables didactiques doit s'envisager en référence à l'ensemble des élèves de la classe (pas uniquement les élèves en difficulté) de manière à permettre à chacun de progresser
- Connaître et utiliser le vocabulaire spécifique permettant de décrire les situations proposées doit être plus systématique et ce, afin d'analyser les comportements des élèves, d'explicitier les choix de l'enseignant, les gestes professionnels utilisés...Les propositions doivent se recentrer sur les apprentissages moteurs
- Proposer des outils de mesure des progrès contribuerait grandement à la logique de progressivité et à donner du sens aux apprentissages

- Proposer des situations adaptées à l'ensemble de la classe et pas seulement pour les élèves concernés par la problématique du sujet
- Appréhender la prise en charge d'élèves à besoins particuliers
- Savoir exposer les situations d'enseignement en les contextualisant aux apprentissages attendus mais aussi aux enjeux de citoyenneté (parcours santé, parcours citoyen...) et aux valeurs de la République démontre les capacités du candidat à inscrire les situations proposées dans le cadre d'une progressivité éducative à établir

[Retour au sommaire](#)

10. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – Motivation et aptitude

Concernant la présentation orale de motivation et l'entretien qui s'en est suivi, les candidats ont bien compris la nécessité de mettre leur parcours en cohérence avec les missions liées au métier de professeur des écoles. Cependant le référentiel de compétences du professeur des écoles est trop rarement mis en lien avec les compétences acquises.

Les modalités de l'épreuve sont connues, l'épreuve a généralement été bien préparée en amont. Les candidats prennent visiblement très au sérieux ces 5 minutes de présentation et les investissent assez souvent jusqu'au bout.

Certains candidats proposent un exposé trop descriptif et linéaire redondant avec le CV. D'autres font des réponses très courtes sans être en mesure de les expliciter ou manquent d'affirmation, ce qui questionne les jurys quant à leur capacité à incarner les missions qui leur seront confiées.

A l'inverse, les candidats faisant mention de leur cheminement personnel en prenant appui sur les réussites, mais aussi les obstacles rencontrés ont montré une plus grande capacité réflexive appréciée des jurys.

Les motivations exposées sont davantage objectivées, mais encore parfois trop centrées sur le rapport affectif avec le métier (lien affectif avec les enfants, rêves d'enfants...). Les candidats perçoivent plus finement les représentations du métier en distinguant le métier d'enseignant de celui des autres professionnels gravitant autour de l'élève (ATSEM, animateur, AESH...).

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé les prestations qui ont fait montre d'une expression honnête et incarnée des motivations et qui ont dépassé la simple restitution chronologique de leur parcours pour proposer une mise en perspective de leur expérience professionnelle et personnelle avec les compétences du PE et les enjeux du système éducatif.

Le jury recommande de :

- Investir les 5 minutes de présentation allouées, tenir moins de 5 minutes de présentation sur cette épreuve peut questionner le jury quant aux motivations réelles
- Soigner la posture de présentation en se projetant dans un entretien professionnel (niveau de langue et notamment les tics de langage, posture physique, regard). Certaines tenues peuvent questionner
- Dépasser la simple restitution chronologique du parcours, privilégier la mise en perspective de l'expérience avec le référentiel de compétences du PE et les enjeux de l'école. Éviter les restitutions trop scolaires ne permettant pas au jury de déceler les motivations réelles, rester authentique
- Conscientiser et objectiver les motivations réelles, les justifier par des arguments pertinents, ne pas se limiter à des envies de devenir professeur des écoles suite à un rêve d'enfant (devenir maîtresse) ou au lien affectif avec les élèves (j'aime travailler avec les enfants)
- Mettre en lien ses propres motivations avec les enjeux du système éducatif sans entrer dans une posture de militantisme
- Prendre en compte la réalité du métier, nuancer ses propos, rester réaliste par rapport à ce qui a été appris dans les stages

- Ne pas hésiter à convoquer ses expériences professionnelles ou personnelles autres que les stages en écoles (monde associatif, musique, théâtre...). Tirer profit de ces expériences pour sortir d'une posture purement scolaire
- Rester ouvert aux échanges, l'expérience acquise lors des stages ne doit pas enfermer le candidat dans des certitudes
- Étayer sa culture personnelle (littérature de jeunesse, lieux culturels de la région, personnages historiques, figures féminines, artistes...). Le manque d'ouverture culturelle et de connaissances de l'actualité ont été soulignés chez de nombreux candidats

Les mises en situation professionnelle

Traitement des situations

Lors de la mise en situation professionnelle, les candidats ont bien compris qu'il s'agissait d'être réactif, d'avoir un dialogue constructif avec le jury à partir d'une problématisation des situations afin de tenter d'y apporter des réponses cohérentes à court et à plus long terme. Les candidats se sont montrés moins déstabilisés par les sujets. Ils reformulent le sujet prenant ainsi le temps d'analyser la situation. Les problématiques sont rapidement identifiées.

Le directeur apparaît généralement comme un interlocuteur privilégié. Cependant, le recours au travail d'équipe ou aux partenaires (RASED, équipe de circonscription, enseignant référent...) est rarement envisagé ou méconnu.

Certains candidats s'enferment dans une réponse unique dépendant d'eux et les amenant ainsi à adopter des postures contre productives. A l'inverse, certains candidats délèguent la problématique au collectif ou à la responsabilité du directeur ou font appel à un expert (« j'en parle au directeur », « je vois avec l'équipe » « j'informe le RASED »). Enfin, certains candidats restent sur des réponses de portée générale voire des réponses « récitées » sans réellement entrer dans le concret du sujet. On attend du candidat qu'il soit force de proposition et qu'il anticipe davantage les conséquences de ses actes.

Les situations relevant de la maîtrise des Valeurs de la République, la lutte contre les discriminations, l'égalité fille garçon, le harcèlement sont les sujets auxquels les candidats semblent les mieux préparés. Les mises en situation en lien avec l'éducation à la sexualité mettent mal à l'aise certains candidats. L'éducation aux médias et à l'information est mal maîtrisée. La RGPD est rarement connue.

La coéducation est intégrée comme un levier important même si les propositions des candidats restent souvent en décalage avec la réalité du terrain. Certaines postures traduisent un manque de recul du candidat voire parfois une appréhension à communiquer avec les parents.

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé la capacité à s'adapter aux situations proposées et à faire évoluer les représentations et le cheminement réflexif au cours de l'entretien, tout autant que la prise de recul, les réponses de bon sens, la conscientisation et la verbalisation de la nécessité de mobiliser le collectif, l'esprit de la coéducation.

Connaissances des enjeux, des programmes, des dispositifs, des textes réglementaires

Les textes officiels sont rarement cités et sont mal maîtrisés. Le recours aux outils institutionnels est souvent cité (guides, EDUSCOL) sans réellement en connaître les contenus. Le projet d'école, les résultats aux évaluations nationales ne sont pas identifiés comme des instruments de travail importants.

Au-delà de la connaissance des textes officiels, il convient également d'identifier les gestes professionnels du quotidien qui permettent d'adopter une posture répondant aux enjeux de l'éducation égalitaire et inclusive et à la philosophie des textes officiels.

Le recours aux dispositifs de droits communs et aux procédures en vigueur dans la prise en charge des problématiques des élèves et notamment des élèves à BEP est mal maîtrisé (PPRE, PAP, PPS, PAI, APC, IP, ULIS...).

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé les candidats qui s'appuient sur les textes officiels sans s'enfermer dans une logique coercitive, privilégiant le dialogue tout en se montrant ferme quant à l'application des principes et valeurs de la République.

L'appropriation des valeurs de la République et des exigences du service public

Les candidats ont bien identifié les différentes valeurs à transmettre, à faire vivre et partager. Cependant, ils rencontrent des difficultés pour exemplifier la manière de faire vivre les Valeurs de la République en classe.

Les droits et devoirs des fonctionnaires sont faiblement maîtrisés, ce qui peut mettre en difficulté les candidats dans les réponses apportées.

La confusion entre principe et valeur persiste. La laïcité reste un sujet complexe pour les candidats.

Le jury a particulièrement apprécié la manière dont certains candidats incarnent les valeurs de la République et dont la culture de l'engagement est déjà perceptible.

Le jury a également apprécié chez certains candidats le positionnement équilibré, l'aptitude à reconnaître ses limites, la capacité à savoir où trouver les ressources nécessaires pour obtenir les réponses aux problèmes rencontrés.

Le jury recommande de :

- Prendre le temps de reformuler le sujet pour problématiser sans pour autant délayer le contenu pour gagner du temps, énoncer plus clairement les principes en jeu
- Planifier sa réponse, ne pas rester sur un traitement à court terme de la situation, identifier les enjeux à plus long terme
- Adopter une posture d'écoute, de reformulation, synthétiser les propos, répondre sans précipitation, se projeter dans la mise en œuvre concrète, tenir compte de la réalité du terrain, ne pas surréagir, rester mesuré dans ses réponses
- Face aux problématiques exposées, poser ce qui relève du non négociable (la loi) et déterminer ce qui, au contraire, peut être approché par une éthique de la discussion, privilégier l'échange tout en se montrant ferme quant à l'application des textes officiels et des principes et valeurs de la République
- Faire preuve de réflexivité et notamment anticiper les conséquences des situations exposées à tous les niveaux : école, parents, municipalité, presse
- Mettre en avant le collectif, traiter les situations dans une logique d'équipe sans se défausser, identifier les partenaires de l'école
- Mettre l'accent sur la prévention
- Se positionner en adulte de référence pour les élèves
- Maîtriser en profondeur les concepts fondamentaux de laïcité, d'égalité humaine, de liberté de conscience, de fraternité
- Se constituer une culture juridique en approfondissant la connaissance des textes réglementaires, s'imprégner des vadémécums et autres guides, connaître les dispositifs nationaux (pHARE...)
- Se former aux droits et obligations des fonctionnaires
- Distinguer valeur et principe, être capable de présenter une définition simple, claire et concise de la laïcité

[Retour au sommaire](#)

11. Troisième épreuve d'admission facultative : Langues vivantes

Cette année, 52,3% des 1133 candidats admissibles ont choisi de se présenter à l'épreuve facultative de langues vivantes dont : 506 en anglais, 71 en espagnol, 8 en italien et 7 en allemand.

En 2023, ils étaient 523 à le faire sur 1087 candidats admissibles, soit 48,1% dont : 448 en anglais, 62 en espagnol, 8 en Italien, 5 en allemand.

Remarque : Davantage de candidats font donc le choix de cette épreuve de langue. C'est un signal positif. Néanmoins, le degré de maîtrise n'est pas toujours au rendez-vous.

Les candidats trop éloignés du niveau attendu n'ont aucune chance d'obtenir une note supérieure à dix dans cette épreuve également exigeante !

Les meilleurs candidats (notamment ceux disposant d'un bon niveau de maîtrise de la langue cible) ont réussi à cheminer en s'appuyant sur les questions posées par la commission. Le temps contenu (trente minutes) et son phasage (trois fois dix minutes) valorisent les qualités d'organisation, de structuration et de hiérarchisation des candidats, ainsi que leur aptitude à passer d'une langue à l'autre.

Maîtrise de la langue vivante choisie :

Sur l'ensemble des langues proposées, peu de candidats possèdent réellement le niveau B2. On retrouve une très grande variabilité de la maîtrise de la langue allant du bilinguisme au niveau A2, voire A1+.

Les meilleurs candidats ont une appétence pour la ou les langues vivantes étrangères (LVE) et se sont préparés à cette épreuve (notamment via les mobilités à l'étranger engagées durant leur parcours de formation, leur parcours professionnel ou à titre personnel).

Certains ont montré de l'engagement et de la détermination avec un versant linguistique sous le niveau B2 mais un versant didactique et pédagogique soigneusement renforcé.

Les candidats ayant choisi une langue vivante étrangère parmi celle à plus faible diffusion, comme l'allemand et l'italien, réalisent en moyenne des prestations de meilleure qualité que ceux issus des langues plus largement enseignées, c'est-à-dire l'anglais et l'espagnol.

Concrètement : les candidats comprennent les questions posées par les jurys même si cela nécessite parfois une reformulation. Ils éprouvent plus de difficultés à interagir qu'à parler en continu. On note cependant davantage de fluidité dans les langues à plus faible diffusion (allemand- italien).

Les remarques les plus fréquentes émises par les commissions ciblent :

- La pauvreté du lexique de base, notamment pour évoquer les situations d'enseignement (compétences, évaluations, consignes, activités langagières, etc.)
- Les faiblesses en syntaxe, conjugaison et exceptions emblématiques de la langue cible
- Le manque d'entraînement oral dans la langue cible : prononciation, accentuation des mots et des phrases
- La difficulté à soutenir un échange en langue cible : compréhension des questions, réponses courtes, silences...

Remarque : la maîtrise d'une LVE ne suffit pas à performer dans cette épreuve...

Connaissance des programmes relatifs à l'ELVE :

Les référents CECRL et du SCCCC sont généralement cités par les candidats. De même s'agissant des cinq activités langagières. En revanche peu d'entre eux évoquent le plan langues vivantes, les guides ou les repères de progressivité linguistique. Des bases sont connues pour les cycles 2 et 3 : importance de l'oral au cycle 2, place de l'écrit au cycle 3. C'est souvent beaucoup plus flou pour le cycle 1 : éveil à la diversité linguistique et aux sonorités des langues.

On constate le même flou s'agissant de la continuité du parcours de l'élève ou de la dimension culturelle (souvent réduite à Londres, les repas et la famille royale) toutes deux essentielles dans l'apprentissage d'une LVE.

Les dispositifs EMILE / DNL / AICL demeurent méconnus.

Remarque : La distinction entre textes officiels et ressources nationales, activités langagières et contenus, tâche finale et évaluation manque de solide clarté chez de nombreux candidats.

Connaissances pédagogiques relatives à l'ELVE :

La démarche d'apprentissage en LVE est à consolider : étapes et structure d'une séance de LVE, progression et programmation des apprentissages, liens avec l'étude de la langue maternelle, continuité des apprentissages. Lorsque la démarche actionnelle est évoquée, elle est rarement mobilisée à bon escient dans les propositions pédagogiques.

Très souvent, les candidats omettent de fixer un objectif d'apprentissage en termes de structures langagières. Les objectifs de phonologie sont quasi-inexistants dans la présentation des scénarii pédagogiques.

Remarque : Lorsqu'elle est convoquée pour les LVE, la démarche actionnelle reste étrangère aux autres domaines.

Connaissances/références culturelles relatives à la LVE choisie : « phones mais pas encore philes... »

Comme évoqué plus haut, peu de candidats font preuve de connaissances culturelles : artistiques, littéraires, historiques, géographiques. Les séquences proposées intègrent peu ou pas les références culturelles. Exemple en espagnol : Les commissions ont déploré des lacunes et des confusions en lien les us et les coutumes des pays hispanophones qui interrogent.

De la même façon, les connaissances sur les autres systèmes éducatifs sont superficielles et anecdotiques.

Remarque : Cela interroge les ouvertures offertes en formation, les mobilités et centres d'intérêt de futurs « formateurs ». C'est aussi dommage au niveau d'une épreuve pouvant les valoriser. Les mobilités à l'étranger, les stages en immersion, notamment en Allemagne, se sont avérés bénéfiques aux candidats.

Autres remarques sur le déroulement de l'épreuve pour le candidat :

Des points positifs :

- Des candidats n'hésitant pas à présenter leurs motivations pour l'ELVE et leur envie de devenir « PE-LVE »
- Des candidats ayant préparé une présentation personnelle originale et sincère
- Des candidats s'appuyant sur leurs connaissances culturelles
- Des candidats particulièrement concrets dans la présentation de leur démarche

Remarque : L'alternance « langue cible / français » entre les parties permet à la plupart des candidats de valoriser les connaissances pédagogiques et didactiques qu'ils n'arrivent pas à exprimer en langue cible

L'interaction en LVE cible, valorisante pour les candidats entraînés devient rédhitoire pour les opportunistes.

Points négatifs :

- Le survol descriptif des documents
- La paraphrase des textes fournis
- Une succession d'activités collées aux propositions du document sans recul critique ou adaptation
- L'incapacité à objectiver, à envisager une progressivité ou à cibler des contenus adaptés aux élèves
- Le manque de vocabulaire spécifique pour mener à bien les échanges de la partie 3
- Le manque de connaissance sur les attentes de la partie 1, parfois très brève
- Le manque de détails dans les activités proposées : consignes données, activités langagières ciblées

Remarque : Si un candidat mobilise tout le temps disponible pour ses présentations, le temps d'interaction devient court...

Une nouvelle fois, les candidats motivés par l'enseignement des langues vivantes ont su tirer leur épingle du jeu grâce à une préparation « basique » de l'épreuve : s'intéresser à ce que l'on enseigne et comment on peut l'enseigner. Rarement, un « sprint de dernière minute » a permis de composer une prestation de trente minutes satisfaisante car sollicitant des acquis, des réflexes qui s'acquièrent avec un entraînement non intensif mais régulier.

Quelques candidats récitent par cœur leur présentation dans la langue cible ce qui ne permet pas au jury d'apprécier leur niveau linguistique réel en vue du temps 3. Cela étant, les présentations similaires ou celles laissant presque à penser qu'une intelligence artificielle récite cette première partie, restent très marginales.

Remarque : On note cependant que les dix premières minutes sont trop rarement bien exploitées.

Recommandations aux candidats

- S'intéresser à la didactique des langues, aux démarches et liens qui en découlent
- Lire les documents d'accompagnement des programmes et s'appropriier les ressources institutionnelles
- S'entraîner à la présentation afin que le temps dédié à chaque partie soit pleinement utilisé,
- Penser à intégrer la dimension culturelle au cœur des séquences proposées
- Enrichir l'éventail des connaissances culturelles : comptines, albums de littérature de jeunesse, fêtes calendaires des différents pays, quelques notions d'histoire (personnages, faits) ou de géographie (lieux...)
- Alimenter la dimension interdisciplinaire, la connaissance du parcours de l'élève dont l'inter degré
- Le lexique spécifique à l'enseignement pourrait être davantage investi
- S'efforcer de rester dans la communication même lorsque les éléments linguistiques font défaut

Remarque : A rappeler aux candidats :

- Les questions du jury sont bienveillantes et permettent de mieux comprendre, d'approfondir, d'élargir dans l'intérêt du candidat. Elles ne sanctionnent pas. Il faut les écouter et s'en servir pour avancer dans l'épreuve
- Oser « sortir » d'un schéma figé pour évoquer, présenter ses propres idées

En conclusion: L'épreuve attire plus de candidats et se prépare mieux d'année en année. Cependant, perdurent des lacunes déjà soulignées au niveau des connaissances référentielles et culturelles dans les quatre langues ainsi qu'une maîtrise linguistique fragile par manque d'entraînement. Lacunes solubles dans une préparation rigoureuse et construite dans le temps afin d'atteindre une note supérieure à 10, porteuse d'un bonus de points qui peut faire la différence au final du concours.

Remarque : L'épreuve de langues étant facultative, l'absence d'un candidat inscrit n'entraîne pas son élimination. Il a néanmoins été très apprécié que les candidats renonçant à se présenter à l'épreuve le signalent au plus tôt pour adapter la logistique du concours à gestionnairecrpe@ac-lille.fr

Il est encore plus apprécié que des candidats décident de ne pas s'inscrire à cette épreuve facultative dès le départ, si leur niveau connu est trop éloigné des attendus.

Pour cette session, seuls 69,3% des présents ont effectivement obtenu une note supérieure à 10.

[Retour au sommaire](#)

12. Rédacteurs et remerciements

REDACTEURS DU RAPPORT CRPE 2024 – ACADEMIE DE LILLE

Monsieur Jean-Roger RIBAUD, inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale
Président du jury CRPE

Monsieur Stéphane DUBOIS, inspecteur de l'éducation nationale
Vice-président du jury CRPE

Madame Eugénie BAILLEUL, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Annie CERF, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Emilie CREME, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Joël CORSEAU, inspecteur de l'éducation nationale

Madame Agnès DEBAST, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Joël DELROT, inspecteur de l'éducation nationale

Madame Maryse DEBERSIN, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Laurence DEMAILLY, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Christelle DEVRED, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Florence DUTHILLEUL, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Tony DUAMELLE, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Patrice FACON, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Patrice GASPARD, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Régis LECLERCQ, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

Monsieur Christophe PRATH, inspecteur de l'éducation nationale

Madame Virginie SOUFFLET, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Gérard SZARYNSKI, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Claude VANDERVENNET inspecteur de l'éducation nationale

Madame Marie YESSAD, inspectrice de l'éducation nationale

Inspectrices et inspecteurs coordonnateurs des épreuves d'admissibilité ou d'admission.

Remerciements à :

- L'ensemble du jury pour sa contribution active aux différentes étapes du concours
- Madame Vanessa THIRION, cheffe du Département des Examens et Concours
- Madame Barbara DURAND, cheffe du DEC 31.
- Madame Laure ADRYJAK, gestionnaire du concours, et à l'ensemble de ses collègues du bureau du DEC 31.
- Aux personnels qui ont assuré l'encadrement des candidats (chefs de centre, surveillants de salles, appariteurs).

Pour toute question :
gestionnairecrpe@ac-lille.fr

[Retour au sommaire](#)